

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Casier pilote Seine Bassée (Seine et Marne) : site Roselle en phase de vidange

SOMMAIRE

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE	4
1.1. UN REMPLISSAGE DES LACS-RESERVOIRS SATISFAISANT FACE A UN ETIAGE PRECOCE.....	4
1.1.1. Un étiage 2025 précoce, conséquence d'un déficit pluviométrique	4
1.1.2. Malgré le déficit pluviométrique, un niveau de remplissage satisfaisant	5
1.1.3. L'action des lacs-réservoirs en termes de soutien d'étiage	5
2 PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ	7
2.1 SEINE BASSEE : 2025, ANNEE DE LA PREMIERE MISE EN EAU TEST – BILAN CARBONE ET SUIVIS ECOLOGIQUES CONSECUTIFS AUX TRAVAUX.....	7
2.1.1. Une approche durable des travaux à travers un dispositif d'évaluation continue : le bilan carbone lancé en 2025.....	7
Un projet global soumis à évaluation	7
Une évaluation des GES à l'échelle d'un chantier hors norme.....	7
Une approche originale	8
2.1.2 Déploiement du dispositif écologique de suivi	9
2.2 LE SITE RAMSAR DES « ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	12
2.2.2 La construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité.....	12
2.2.3 En 2025 Une présence accrue et remarquée sur le volet évènementiel	13
2.2.4 Centre d'interprétation de la zone RAMSAR: le rendu de l'étude de faisabilité du projet en 2025.	17
3 COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES.....	20
3.1 SIX PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) ET PROGRAMMES D'ETUDES PREALABLES (PEP) PORTES PAR SEINE GRANDS LACS EN LIEN AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES	20
3.1.2 PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure	20
3.1.3 PAPI Marne, Vallage et Perthois.....	22
3.1.4 Programme d'Études Préalables (PEP) et Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) du bassin du Loing.....	25
3.1.5 PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne	27
3.2 LE CENTRE DE RESSOURCE EPISEINE : UN DISPOSITIF PLEBISCITE	28
3.2.2 Une année riche en interventions auprès du grand public et des scolaires	28
3.2.3 400 agents publics formés grâce aux parcours de formation EPISEINE	29
3.3 LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES : DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE	30
3.3.2 Un outil géomatique au service des acteurs du territoire	30
3.3.3 122 projets sous convention pour près de 7 millions de m3 de stockage	31
3.3.4 Le volet agricole de l'action ZEC	31
3.4 SENSIBILISATION AUX RISQUES INONDATION ET SECHERESSE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : DES MISSIONS AU CŒUR DE NOTRE POLITIQUE D'ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE.....	32

3.4.2	Résidence artistique de l'Église de Champaubert : associer environnement, territoire et culture	32
3.4.3	Les Journées européennes du Patrimoine : portes ouvertes à l'église de Champaubert	34
3.4.4	Festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der : l'événement international des passionnés de la photo et des naturalistes	35
		36
3.4.5	Le forum de l'eau de Provins : Eau, précieuse ressource !	36
3.4.6	Seine Grands Lacs au Salon International de l'Agriculture : une vitrine unique !	37
3.4.7	Seine Grands Lacs au jury du 43e atelier francilien "Aux Sources du Grand Jardin Séquanien : Ecologie et habitabilité de la Seine et de ses affluents"	37
3.4.8	Seine Grands Lacs aux côtés de la Communauté de Commune Bassée Montois dans la construction de son projet de territoire	39
3.5	SEINE GRANDS LACS ENGAGE DANS DES PARTENARIATS AU SERVICE DES TERRITOIRES	40
3.5.2	Partenariat avec le SIAAP : renforcer l'efficacité de ses actions au service de l'eau	40
3.5.3	La coopération franco-chinoise entre le bassin de la Seine et Hai relancée	41
3.5.4	Montage d'un partenariat de recherche entre Seine Grands Lacs et le centre de géosciences Mines Paris – Université Paris Sciences et Lettres sur le sujet des étiages	42
4.	FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	43
4.1	PLAN DE DESAMIANTAGE : INTERVENTION SUR LES BATARDEAUX DES OUVRAGES VANNES	43
4.2	SEINE GRANDS LACS, LA CYBERSECURITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	45
	La sensibilisation à la cybersécurité à Seine Grands Lacs	46
4.3	LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES EN ACTION	46
4.3.1.	Améliorer les dispositifs en matière d'action sociale et de qualité de vie au travail	47
4.3.2.	Ajuster le travail et le télétravail dans une perspective de développement durable	47
4.3.3.	Éco-responsabilité dans la gestion administrative des RH	48
4.4	L'ANNEE 2025 SOUS LE SIGNE DURESSERREMENT DES LIENS EN INTERNE	49
4.4.1.	Renforcer les liens entre les agents	49
4.4.2.	Développer la convivialité et lutter contre le <i>turn-over</i>	52
4.5	DEFINIR DES CRITERES D'ACHAT ECORESponsables DANS UNE COMMANDE PUBLIQUE ORIENTEE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	53

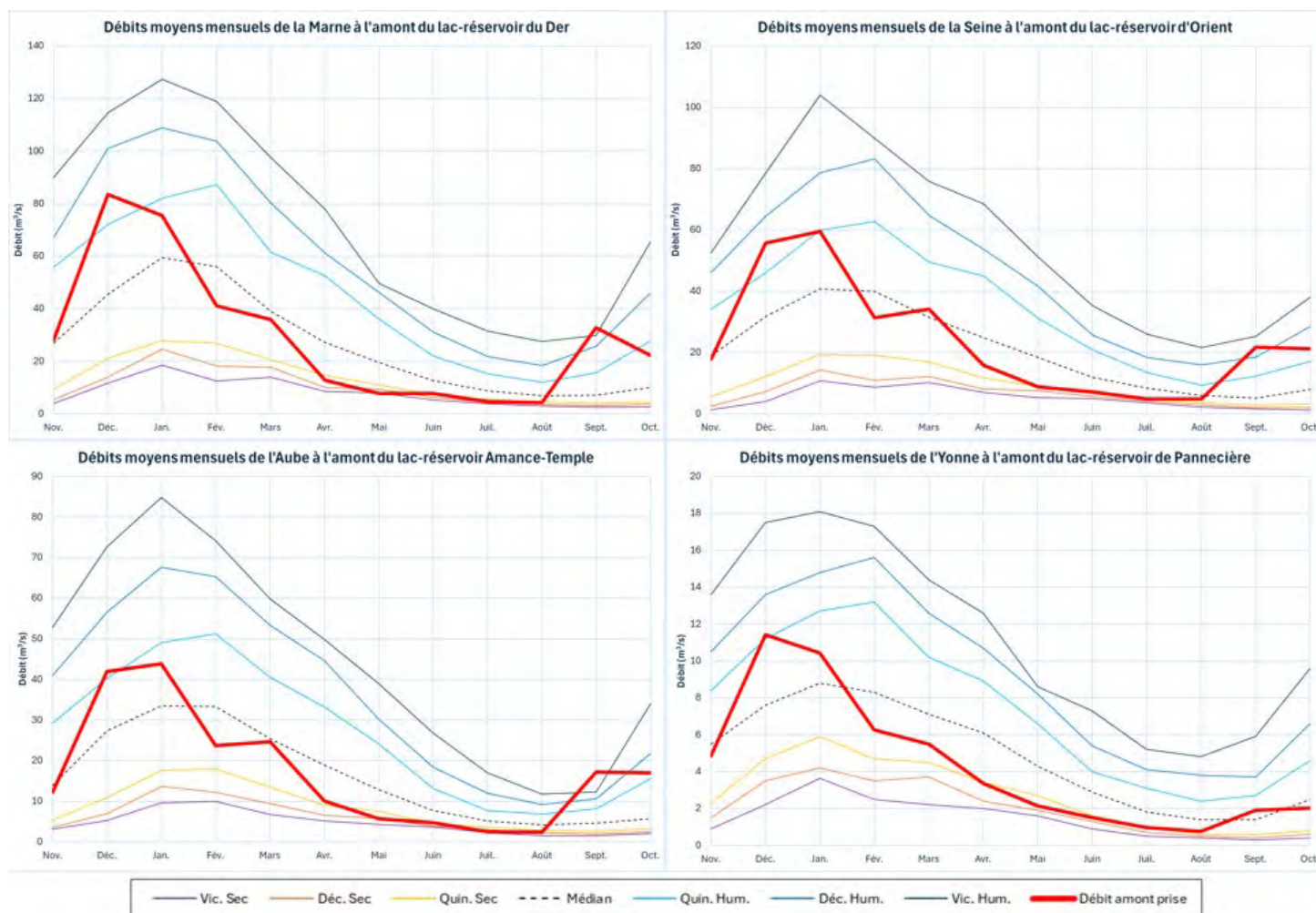
1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE

1.1. Un remplissage des lacs-réservoirs satisfaisant face à un étiage précoce

1.1.1. Un étiage 2025 précoce, conséquence d'un déficit pluviométrique

La fin de l'année 2024 a été marquée par des précipitations globalement déficitaires, malgré quelques épisodes pluvieux significatifs ayant provoqué une hausse temporaire des débits et quelques crues saisonnières habituelles.

En 2025, le déficit pluviométrique s'est accentué dès le mois de février, entraînant une baisse progressive des débits. Cette tendance s'est traduite par un étiage précoce observé dès le mois d'avril. Une sortie d'étiage nette et marquée a ensuite été observée dès le mois de septembre avec des précipitations largement excédentaires.



1.1.2. Malgré le déficit pluviométrique, un niveau de remplissage satisfaisant

La baisse progressive des débits, observée notamment au cours des mois de mars et d'avril, a entraîné un net ralentissement du remplissage, jusqu'à son arrêt progressif dès le mois de mai pour l'ensemble des ouvrages.

Cette année, les lacs-réservoirs ont atteint un volume maximum de remplissage de **710 millions de m³**, soit **87 % de remplissage**, le 13 mai. Ce niveau de remplissage, jugé satisfaisant, a permis d'assurer une bonne capacité de soutien d'étiage.

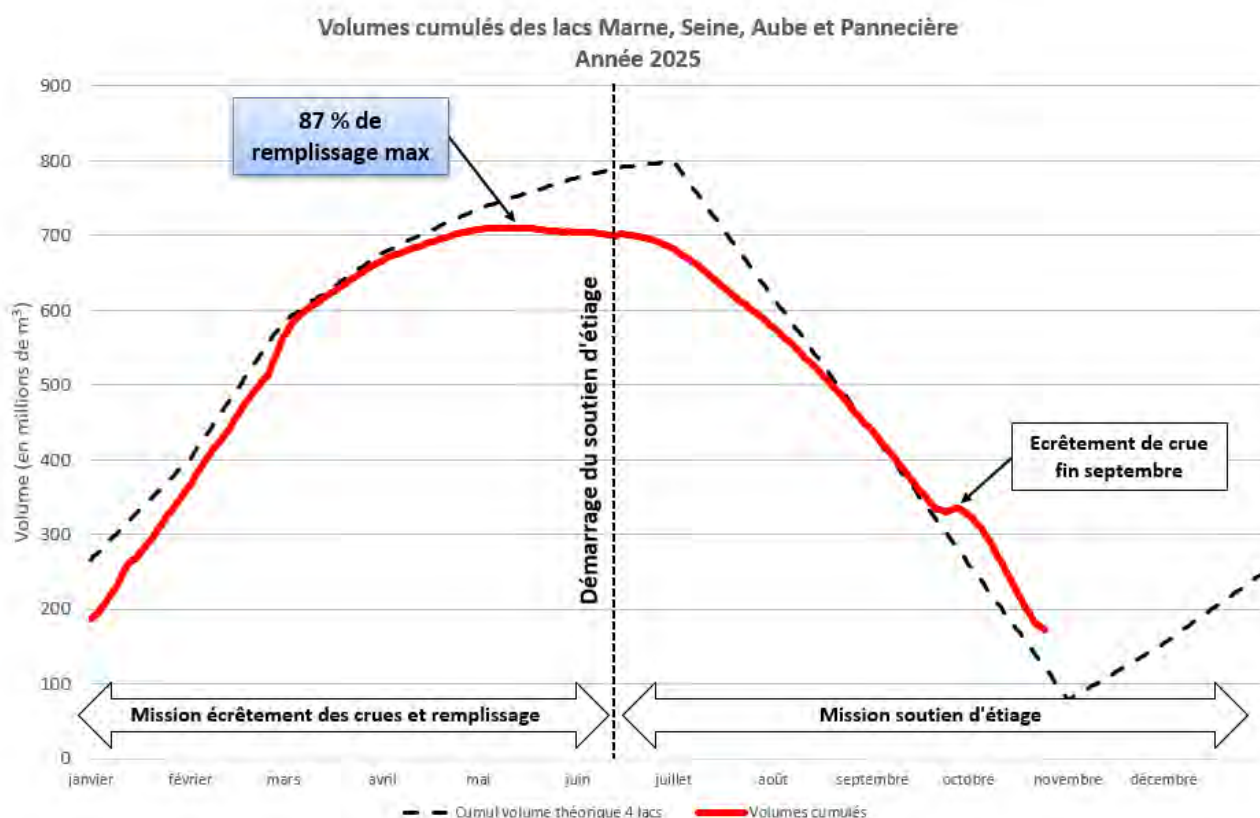


Figure 2 : Courbe de gestion cumulés des 4 lacs-réservoirs à partir du 1^{er} janvier 2025

1.1.3. L'action des lacs-réservoirs en termes de soutien d'étiage

La diminution précoce des débits en rivière a nécessité une anticipation du soutien d'étiage depuis les lacs-réservoirs Marne et Seine :

- dès le **2 juin** sur la **Seine**,
- et le **25 juin** sur la **Marne**.

Le soutien d'étiage depuis les lacs-réservoirs **Aube** et **Pannecière** a débuté comme prévu au COTECO de juin 2025, respectivement le **1^{er} juillet** et le **13 juin**.

Le programme de déstockage validé à cette occasion prévoyait un renforcement des tranches de réserve sur Marne et sur Aube, afin de compenser notamment l'absence de soutien tardif depuis le lac-réservoir Seine (vidange pour les travaux sur le barrage de la Morge) :

- Sur Marne : 55 M. de m³ au lieu de 25 M. de m³ au règlement d'eau (RE) (dont tranche morte 10 M. de m³),
- Sur Aube : 70 M. de m³ au lieu de 24.3 M. de m³ au RE (dont tranche morte 3.4 M. de m³).

La gestion du déstockage s'est déroulée sans difficulté jusqu'en septembre, où la hausse des débits en amont des ouvrages a entraîné un ralentissement ou un arrêt temporaire des restitutions sur Seine, Marne et Aube. La **prise en Marne** a été activée entre le **22 et le 30 septembre afin d'écarter la crue**.

Le programme de déstockage a suivi sans difficulté la gestion proposée au COTECO pour le lac-réservoir de Pannecière.

Sans les apports des lacs-réservoirs, le débit naturel aurait atteint des valeurs franchissant durablement les seuils réglementaires à l'origine de restrictions d'usage, à Châlons-en-Champagne, Pont-sur-Seine, Gournay et Paris Austerlitz.

En effet, les restitutions ont représenté cet été 2025 jusqu'à :

- 95 % du débit observé en octobre à Châlons-en-Champagne,
- 70 % du débit observé en octobre à Gournay,
- 90 % du débit observé en octobre à Pont-sur-Seine,
- 50 % du débit observé en octobre à Paris Austerlitz.

L'action des lacs a permis de maintenir la continuité des usages sur l'ensemble des axes régulés de la Seine, de la Marne et de l'Aube (navigation, prélèvement en eau potable, irrigation, ...). La centrale nucléaire située à Nogent-sur-Seine nécessite une vigilance particulière, car son fonctionnement dépend d'un débit en Seine suffisamment élevé. Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été inférieur au seuil de crise de fin juin à fin août, provoquant l'arrêt de la centrale pendant toute cette période.

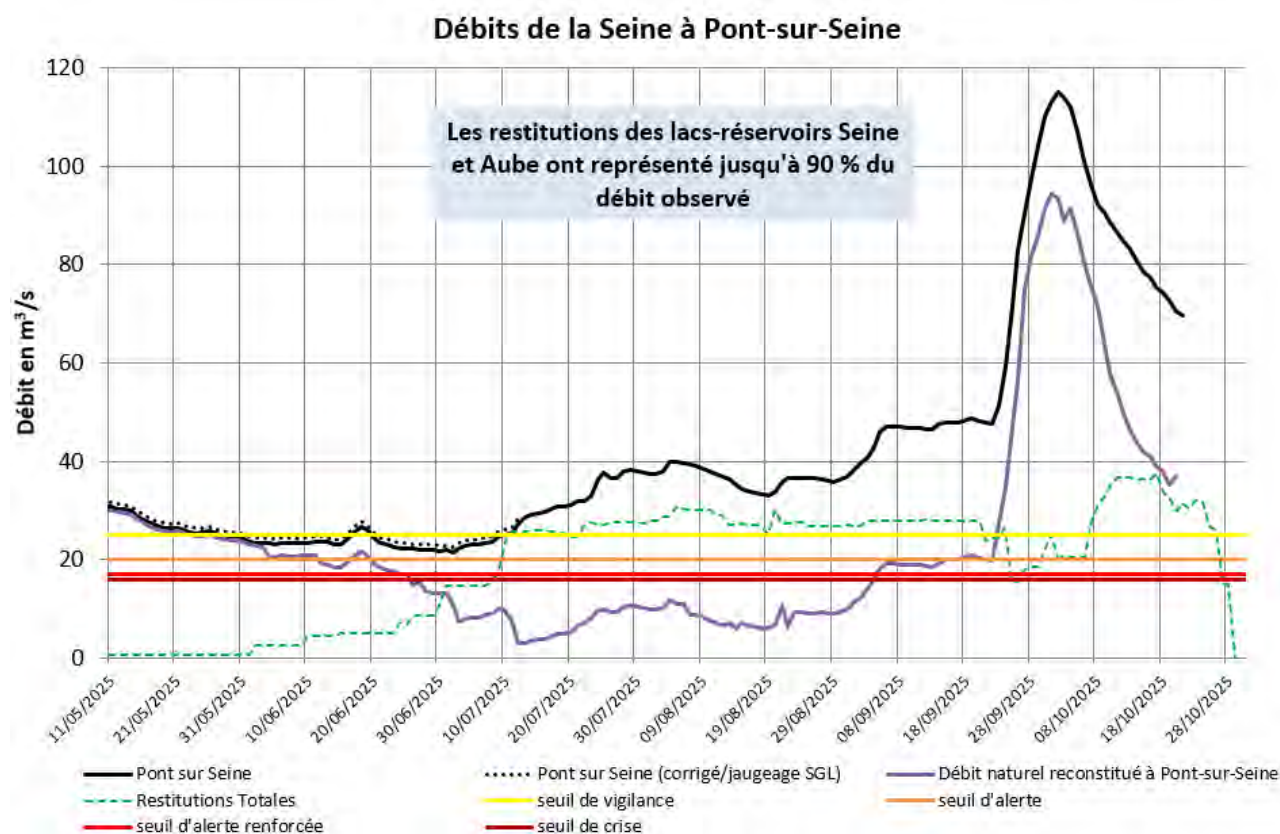


Figure 3 : Effet du soutien d'étiage 2025 à Pont-sur-Seine

2 PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

2.1 Seine Bassée : 2025, année de la première mise en eau test – Bilan carbone et suivis écologiques consécutifs aux travaux

2.1.1. Une approche durable des travaux à travers un dispositif d'évaluation continue : le bilan carbone lancé en 2025

Un projet global soumis à évaluation

Le projet global de la Bassée vise à aménager neuf espaces endigués permettant la rétention temporaire des crues de la Seine, juste en amont de la confluence avec l'Yonne, dans une ancienne zone naturelle d'expansion des crues, la Bassée aval, fortement dégradée et désormais inopérante depuis la mise à grand gabarit de la Seine dans les années 80.



Programme d'aménagement global Seine Bassée et Site Pilote (Casier 5)

L'opération du casier pilote doit faire l'objet d'un bilan à l'issue de sa construction pour juger de la pertinence de poursuivre la réalisation des 8 autres casiers, au regard des impacts et des bénéfices écologiques et économiques de l'opération pilote. La réalisation de cette étude, commandée par la commission nationale de la concertation publique, s'appuiera notamment sur les conclusions d'un bilan carbone de l'opération, ainsi que des postes de réduction possible afin de proposer pour les opérations suivantes un impact environnemental aussi faible que possible, et évaluer les gains apportés par cet aménagement.

Une évaluation des GES à l'échelle d'un chantier hors norme

La gestion de l'ouvrage consiste à prélever par pompage et à stocker temporairement une partie des eaux de la Seine (en amont de sa confluence avec l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne) au moment optimal, correspondant en général au passage de la pointe de crue de l'Yonne, habituellement plus précoce.

Il s'agit ainsi de limiter les risques de concomitance entre les pointes de crue de l'Yonne et de la Seine, ce qui permet de diminuer de façon significative le risque inondation pour la région Île-de-France.

La Commission nationale du débat public (CNDP), saisie en janvier 2011 par l'EPTB Seine Grands Lacs, s'est prononcée en faveur d'un débat public animé par une Commission particulière du débat public (CPDP).

Le débat public s'est déroulé entre le 2 novembre 2011 et le 17 février 2012, sous l'égide de la CPDP « Crue Seine Bassée ». À l'issue de ce débat, se basant sur le bilan de la CNDP et les échanges avec le public, l'EPTB a retenu la proposition de procéder à l'aménagement préalable d'un site pilote et d'en tirer les enseignements avant d'envisager la réalisation du projet dans sa globalité.

À la suite des études complémentaires et de la concertation menée en 2013 et 2014, le casier 5 a été retenu pour être le site pilote. Il se situe entre les communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy et Gravon, dans le département de Seine-et-Marne. Outre le casier en lui-même d'une surface de 380 hectares (incluant les digues), le secteur d'étude comprend également les zones d'intervention pour réaliser les mesures de réduction des impacts environnementaux : impacts écologiques, hydrauliques, hydrogéologiques notamment. Les sites de compensations écologiques (ERC) représentent 64 ha, et les sites de valorisation écologique déclinés en 5 sites représentent 58,05 ha.

Les travaux se sont déroulés entre 2021 et 2025. Le Site Pilote fait l'objet d'une mise en eau test depuis le 13 janvier 2025.

Une fois la mise en eau réalisée, Seine Grands Lacs doit procéder à l'évaluation de la réalisation du casier pilote première étape du projet global afin de :

- Confirmer les coûts et les plannings ;
- Valider le mode d'exploitation ;
- Évaluer l'efficacité des aménagements écologiques ;
- Valider les protocoles d'accord locaux ;
- **Confirmer la bonne évaluation des impacts environnementaux et notamment le émissions de gaz à effet de serre.**

Il s'agit d'apporter aux parties prenantes des éléments factuels d'efficacité et d'efficience de la réalisation et de l'exploitation, afin de favoriser des prises de décision éclairées pour la réalisation des autres espaces endigués.

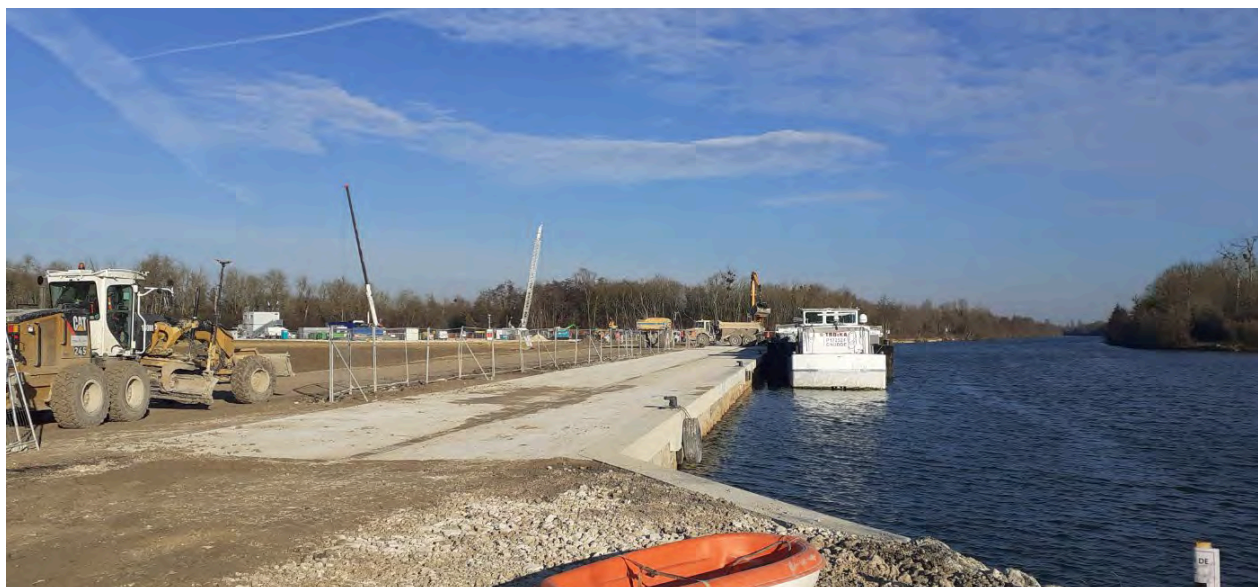
Le bilan carbone du projet pilote fait ainsi partie de l'évaluation du projet, au même titre que les dimensions techniques, financières et environnementales.

Une approche originale

Dans une logique d'Analyse Multi Critères, il convient de mettre en regard les émissions générées par la construction du projet pilote (et par extrapolation des 8 autres casiers) aux émissions qui seraient générées pour la remise en état des biens dégradés par une inondation qui n'aurait pas pu être prévenue si le site pilote n'existait pas.

Sera ainsi mis en exergue l'intérêt global du projet d'un point de vue du critère carbone.

Les émissions évitées par le recours au transport fluvial et le réemploi de matériaux excavés sont intégrés dans l'étude.



Quai de déchargement des matériaux : Volume de matériaux : 595 000 m³, le transport par voie fluviale est supérieur à 50 % du volume total

Le bilan carbone du casier pilote permettra de tirer des enseignements pour les phases futures du programme global, afin de minimiser l'empreinte carbone de l'ensemble du projet.

2.1.2 Déploiement du dispositif écologique de suivi

Un plan de gestion dédié à la mesure des objectifs de restauration écologique

Un dispositif d'évaluation de la réalisation des objectifs de restauration écologique est attendu dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale des travaux. Le suivi est prévu pendant 35 ans et sur 50 ans pour le volet relatif aux enjeux forestiers.

Il s'agit ainsi de suivre avec précision et sur le long terme l'évolution des cortèges floristiques et faunistiques sur les sites ayant bénéficié des travaux de restauration réalisés par Seine Grands Lacs. L'année 2025 est celle de l'enclenchement de cette mission avec un double enjeu : réaliser les suivis durant la première mise en eau et après celle-ci.

Pour la partie « suivi classique », le rapport qui sera rendu fin 2025, permettra d'exposer les premiers résultats des observations. Il s'agira d'avoir les premières indications sur la présence d'espèces d'amphibiens, d'hyménoptères, d'oiseaux visés par les aménagements, tels les sternes Pierregarin, ou bien encore de mesurer l'efficacité des zones de fraye pour les poissons.

En 2026, Seine Grands Lacs mettra également en place un comité d'experts scientifiques pour présenter et discuter des résultats récoltés chaque année. Ce comité formalisera ainsi le travail d'information et de concertation réalisé en continu lors des études et travaux auprès des services de la DRIEAT.

Pour obtenir les résultats escomptés à la suite des restaurations écologiques, un plan de gestion a été rédigé pour chaque site et pour chaque mesure à l'intérieur de chacun des sites (zones de compensation intégrées au site pilote, zones de valorisation écologique). C'est le « guide » qui servira à Seine Grands Lacs pour tenir la conduite des entretiens. Par exemple, il précise la fréquence de curage des mares pour éviter qu'elles ne se comblent ou encore le nombre de fauches à réaliser par an pour maintenir les sites ouverts tout en

favorisant une floraison maximale. Enfin, en fonction de la concertation avec le Comité scientifique et des premiers retours d'expérience, chaque plan de gestion pourra être appelé à évoluer.

Le respect de la biodiversité : une vigilance quotidienne après les travaux

À chaque mise en eau, un protocole de suivi écologique est mis en œuvre. L'objectif est de limiter les dérangements pour la faune et la flore. Ainsi, avant même le démarrage de la première phase de la mise en eau test en janvier 2025, un dispositif d'effarouchement de la grande faune a été mis en place en partenariat avec la Fédération de Chasse 77. À la suite, un dispositif de suivi par drone a pris le relai, complété à son tour par des captures photographiques automatiques et la présence d'écologues du bureau d'études Ecosphère. En parallèle, la présence humaine a été strictement limitée pour permettre aux chevreuils, sangliers ou renards de quitter le site sans dérangement.

Ce dispositif ponctuel vient compléter celui de la conception même du site. Pour prendre en compte la fuite de la faune, les digues présentent des pentes douces (2,8/1, soit moins de 20°). Par ailleurs, la prochaine présence d'hibernaculums en tête de digue permettra également de jouer le rôle d'habitats refuges pour la plus petite faune. Des gîtes à muscardin seront aussi posés très prochainement pour jouer le même rôle vis-à-vis de cette espèce emblématique du site.

Des suivis de la qualité des eaux afin de s'assurer de l'absence de pollution ont également été réalisés. Ce suivi a consisté à réaliser des prélèvements avant, pendant et après la mise en eau, puis de réaliser des analyses sur plusieurs paramètres physico-chimiques. Ce dispositif de contrôle a ainsi concerné plusieurs étangs témoins à l'intérieur et à l'extérieur du site, deux cours d'eau en amont et aval, ainsi que des piézomètres situés de part et d'autre du Site pilote. En complément, un drone a survolé le site régulièrement durant les 8 semaines de la mise en eau.

Au-delà des suivis réalisés pendant la mise en eau, le protocole prévoit une évaluation une fois la vidange réalisée et les terrains ressuyés, pour objectiver les impacts potentiels de la surinondation sur la faune et la flore. Une cartographie des macro-déchets a été réalisée afin de les évacuer au plus vite dès la vidange. Des inventaires ont également été réalisés au printemps et à l'automne pour documenter la présence des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, et un constat sur la flore a été établi. En parallèle, la conception du projet avait pris en compte ces phases d'immersion en privilégiant des espaces floristiques adaptés à ce contexte et issus du label végétal local. Les plants sont ainsi robustes et mieux adaptés à la submersion temporaire.

Enfin, pour circonscrire le risque de pollution et de dérives des épaves présentes dans la darse reliée à la Seine au niveau de la station de pompage principale, plusieurs actions préventives ont été mises en œuvre : amarrages des épaves flottantes, pompage des cales des épaves, mise en place d'une barrière anti-pollution. La surveillance des épaves a été confiée à un prestataire spécialisé (*Nautilia*) pendant la mise en eau.

Les conclusions de cette première phase de mise en eau test seront disponibles fin 2025 et présentées dans le RDD 2026.



Figure 35. Chevreuil traversant la parcelle cultivée en bord de voie ferrée au nord-est (19/02/2025 – Pompage 2 : – effet de seuil de submersion dépassé, parcelle en eau depuis moins de 24h)



Figure 36. Sanglier longeant le plan d'eau de Châtenay (16/02/2025 – Pompage 2 en cours)



Surveillance des épaves par drone

2.2 Le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »

2.2.2 La construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité

Labellisé en 1991, le site Ramsar Étangs de la Champagne humide (Ramsar ECH) est le plus vaste de France métropolitaine.

Il est constitué d'une grande mosaïque de milieux, comprenant notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, et quelque 400 étangs. Il abrite de nombreuses espèces emblématiques et présente de gros enjeux en ce qui concerne les oiseaux. Il compte également une architecture et des activités traditionnelles.

La co-animation du site est effective depuis 2022 entre Seine Grands Lacs et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO), et bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Grand Est et de la DREAL Grand Est. Un document d'orientation réunissant 23 actions été établi pour la période 2023-2025.

- Développer et valoriser une image et une identité territoriale « Ramsar – Étangs de la Champagne humide » ;
- Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;
- Assurer un aménagement et un développement durables du territoire.

site Ramsar
"étangs de la Champagne humide"



La Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée, chaque année le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, un traité international adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. Le site Ramsar ECH était bien entendu au rendez-vous de cette manifestation internationale incontournable. Un évènement d'ampleur a été organisé sur le site de

l'église de Champaubert. La journée a rassemblé plus de 700 personnes. Une programmation riche et diversifiée a permis de s'adresser aux jeunes comme aux adultes en proposant des spectacles et conférences, ou encore un manège thématique pour découvrir le patrimoine naturel du site et ses enjeux.



Salle des fêtes de Louze, Rives Dervoises
Spectacle gratuit et tout public (à partir de 5 ans) pour découvrir les zones humides !



Journée mondiale
des zones humides
2 février 2025

Protéger les zones humides
pour notre avenir commun



Le site Ramsar ECH était également représenté à **la Fête de la nature**, qui se déroule chaque année avec des milliers de manifestations au mois de mai, dans le cadre de la journée internationale de la biodiversité. Cette année, Ramsar ECH était présent dans la commune de Trois Fontaines l'Abbaye (51) pour l'évènement piloté par Storengy. Le film de 22 minutes réalisé par Laurent Charbonnier sur le site Ramsar ECH a été valorisé dans le cadre de mini conférences et diffusé sur le stand Ramsar ECH en collaboration avec le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Sud Champagne.



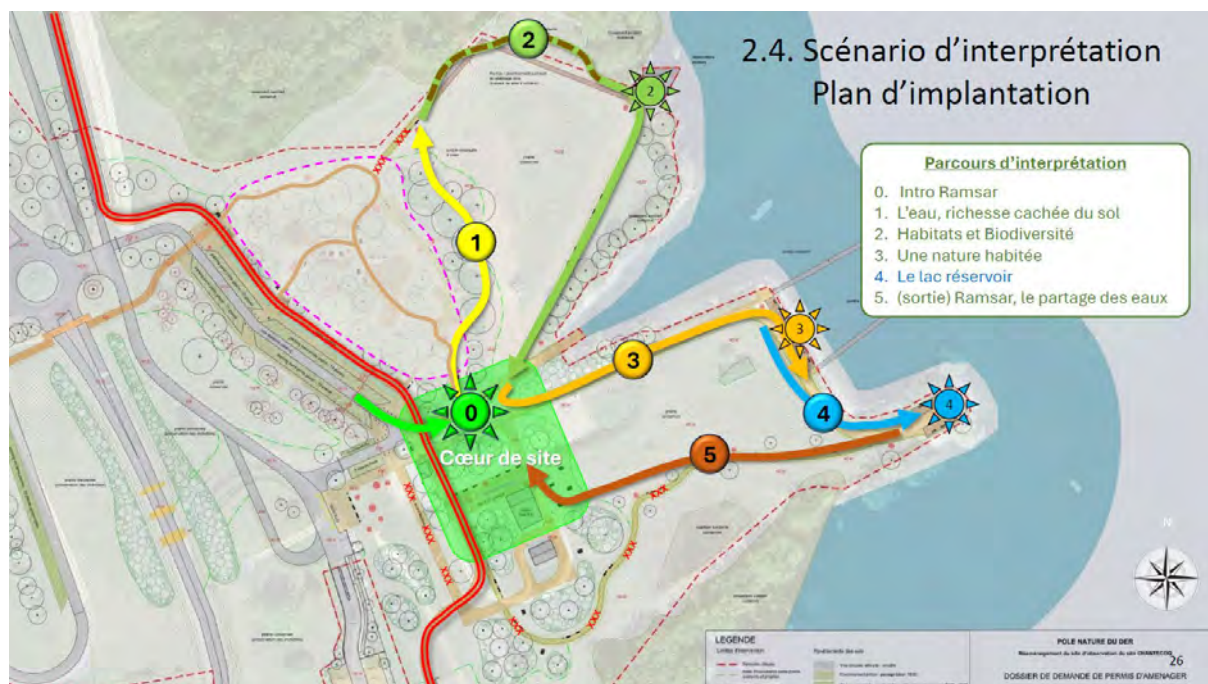
Le Festival international de la photo animalière de Montier-en-Der se déroule quant à lui à l'automne et rassemble près de 40 000 festivaliers sur 4 jours. C'est un événement dédié à la photographie naturaliste et lieu de débat et d'échange sur les grands sujets environnementaux. À cette occasion, Ramsar ECH anime un stand et propose notamment des ateliers d'éducation à l'environnement.

Les formations à destination des élus

De février à juin s'est déroulé un cycle de formation à destination des élus des 228 communes du périmètre Ramsar « Étangs de la Champagne humide », réunis autour de journées thématiques alliant apport de connaissances en salle et sortie sur le terrain. Au programme de cette formation, le grand cycle de l'eau, le site Ramsar ECH et ses caractéristiques écologiques, les enjeux de la biodiversité et du changement climatique, la GEMAPI, les documents d'urbanisme et les zones humides.

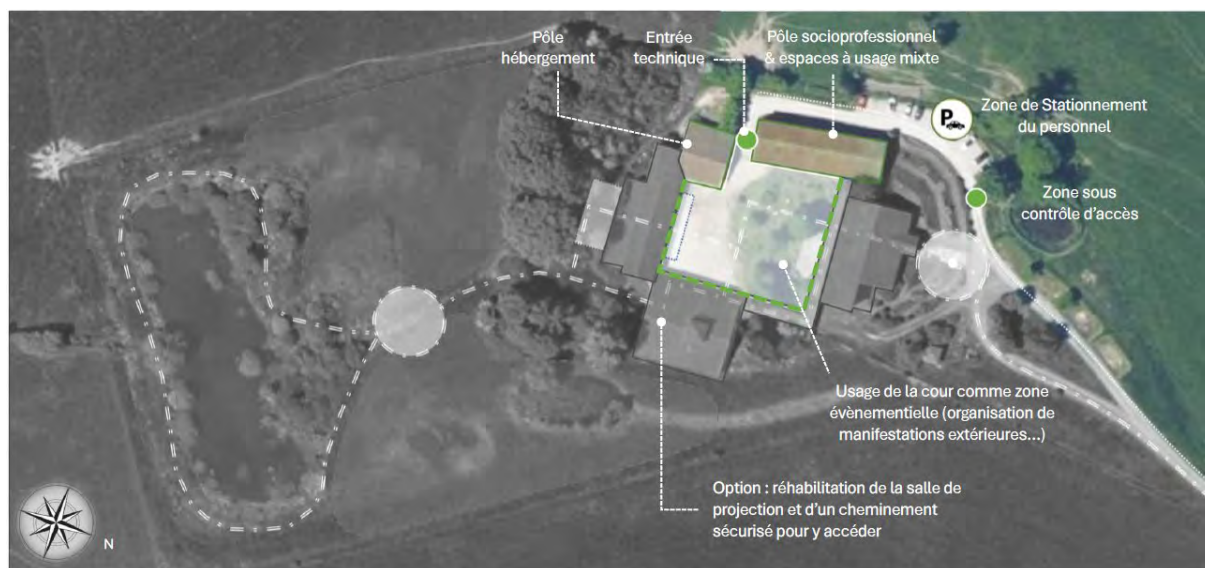


Le site Ramsar est peu identifié, et les zones humides en général, sont peu, voire pas connues des publics. Face à ce constat, des acteurs locaux ont exprimé le besoin de créer un centre d'interprétation, lieu central de référence sur les zones humides, pédagogique, vivant, dynamique et évolutif. Une étude de faisabilité a été mise en œuvre. En juin 2025, la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Der a réceptionné l'étape 2 – préprogramme et conditions de faisabilité de cette étude. Le projet s'articule autour du concept d'OR bleu (Observatoire Ramsar) avec comme socle du projet : le site de Chantecoq et l'option Expérience Ramsar à la Ferme des Grands Parts.

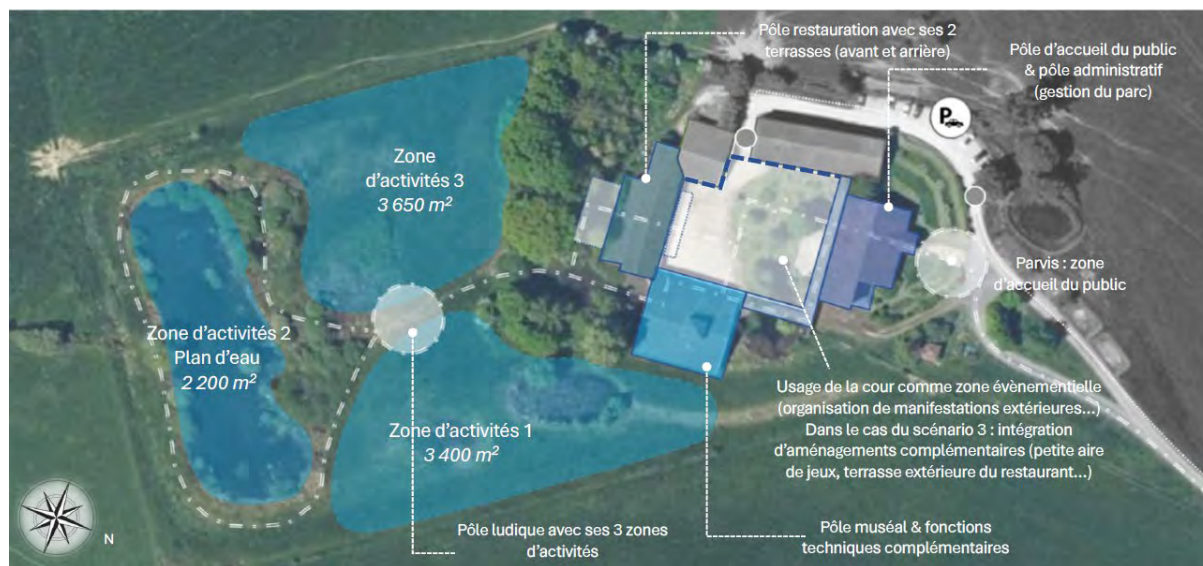


Comme indiqué sur le plan ci-dessous, le lac réservoir (4) permettra d'expliquer la genèse, la construction, le fonctionnement du lac et les missions de Seine Grands Lacs.

Concernant la Ferme des Grands Parts l'étude préconise un aménagement et une organisation en pôles, afin d'accueillir publics et acteurs professionnels tout au long de l'année.



L'étude imagine également une option touristique « Expérience Ramsar », à destination du grand public,



La conclusion de l'étude précise les étapes à venir pour le maître d'ouvrage. La priorité a été de lancer les travaux (septembre 2025) du Permis d'Aménager du Syndicat Du Der pour le site de Chantecoq. Il convient maintenant de finaliser le dossier de consultation des entreprises afin d'actualiser l'estimation et la validation budgétaire pour lancer la procédure d'appel d'offre et la passation des marchés. Il convient également de reprendre l'étude des projets et l'intégration du projet d'interprétation selon la procédure de recrutement du maître d'œuvre scénographique qui reste à définir. Le syndicat du Der devra faire la demande de Permis d'Aménager modificatif.

3 COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES

3.1 Six Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et programmes d'études préalables (PEP) portés par Seine Grands Lacs en lien avec les acteurs des territoires

3.1.2 PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure

De Troyes à Marcilly-sur-Seine, la prévention des inondations de la Seine bat son plein !

Après plus de 5 ans de mise en œuvre, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, porté par Seine Grands Lacs, s'apprête à entrer en phase de bilan : 21 actions ont été réalisées sur 55 et 26 sont en cours de mise en œuvre.

Réunis en comité de pilotage ce 5 novembre 2025 par Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris, les représentants des services de l'État, les élus et partenaires du territoire ont une nouvelle fois salué la dynamique du territoire à travers les résultats des actions menées jusqu'à présent et ont acté le lancement officiel des travaux du prochain programme. Fait majeur pour ce prochain programme : le périmètre d'action sera élargi au bassin de l'Aube, de ses sources jusqu'au bassin nogentais.

Pour rappel, les inondations n'épargnent pas le bassin de la Seine supérieure, de ses sources en Côte-d'Or jusqu'à la confluence entre la Seine et l'Aube. Celles de mai 2013 et janvier 2018 en témoignent : le territoire reste vulnérable au risque, que ce soit par débordement de la Seine et de ses affluents à l'aval du lac d'Orient, malgré la protection apportée par ce dernier, ou bien par remontées de nappes ou ruissellement.

Il était dès lors primordial d'agir à l'échelle de l'ensemble du bassin pour prévenir au mieux ce risque. C'est tout l'enjeu et l'esprit de ce PAPI.

Parmi les actions de réduction des inondations et des actions de réduction de leurs conséquences, réalisées ou en cours :

- La réhabilitation des digues du centre-ville de Troyes, par [Troyes Champagne Métropole](#), pour un montant prévisionnel de 30 m€ TTC,
- La rénovation des barrages retenant le lac d'Orient, par Seine Grands Lacs, pour un montant prévisionnel de 30 m€ TTC,
- La mise en place d'un réseau d'observateurs locaux de crues, par la [Préfecture de l'Aube](#),
- La modélisation hydraulique de la Seine et de ses affluents, par le [SDDEA et sa Régie](#),
- Des exercices de gestion de crise, par l'[EPAGE Sequana](#),
- L'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme, par le Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région troyenne (DEPART),
- La réhabilitation de zones naturelles d'expansion des crues entre la commune de Fouchères jusqu'à la confluence Seine-Aube, par la Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- Des diagnostics de vulnérabilité des équipements et infrastructures régionales, comme les lycées, par la [Région Grand Est](#).



COPIL du 5 novembre 2025

En termes de sensibilisation au risque inondation plusieurs actions ont été réalisées cette année :

La fête du parc des moulins à Troyes sous le signe de l'eau.



Animation auprès du grand public à la fête du Parc des moulins à Troyes le 29 juin 2025 avec la DDT de l'Aube

La réalisation de la fresque « ici, on mesure le débit de la Seine » sur la station Troyes Tauxelles située sur la digue de Fouchy à Troyes.



Les rencontres de la sécurité civile organisée par la Préfecture de l'Aube

La préfecture de l'Aube a également organisé les rencontres de la sécurité civile autour de trois tables rondes permettant à Seine Grands lacs de rappeler le rôle majeur du lac Réservoir Seine pour l'écrêtement des crues ainsi que le rôle d'accompagnement du dispositif EPISEINE pour les collectivités qui souhaitent se préparer à la gestion de crise.

OBJECTIF

Impliquer tous les acteurs (Etat, collectivités, organismes SC) dans un contexte de changement climatique.

FACE AUX RISQUES AGISSONS

BIEN PRÉPARÉS, BIEN PROTÉGÉS

3 TABLES RONDES

- * La formation des gestes qui sauvent
- * La réponse de sécurité civile organisée par l'Etat
- * Les PCS et PICS

3.1.3 PAPI Marne, Vallage et Perthois

Contexte du PAPI – les chiffres clés

Après quatre années de travail collaboratif, le bilan du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de la Marne, Vallage et Perthois est positif. **94%** des actions ont été réalisés par les **six maîtres d'ouvrages « historiques »**. Grâce à un **calendrier respecté**, les maîtres d'ouvrages ont réalisés une dépense globale à hauteur de **87%**, quand les partenaires financiers ont versé **80%** des recettes attendues.



Figure 1 : Le comité de pilotage du PEP de la Marne, Vallage et Perthois, le 24 mai 2024, à Saint-Dizier. *Source* : Seine Grands Lacs.

Afin de construire ensemble le socle commun pour bâtir le futur programme d'actions du PAPI complet, les élus et acteurs locaux ont formulé **treize orientations opérationnelles**. Désireux de **couvrir l'ensemble du bassin hydrographique de la Marne amont et ses affluents**, les élus ont insisté sur la nécessité d'aller au-devant des élus du territoire, non intégré initialement à la dynamique du PEP, pour susciter l'intérêt d'intégrer la démarche.

Au travers de nombreuses rencontres durant les années 2024 et 2025, le programme d'actions du PAPI complet s'est enrichi pour proposer un programme fiable et pragmatique, sur la période 2025 à 2031, à savoir :

- Passage de 6 à **16 maîtres d'ouvrages**,
- Passage de 31 à **77 actions**,
- Une première phase de réalisation, de **2025 à 2028**,
- Une révision à mi-parcours, en **2028 et 2029**,
- Une seconde phase de réalisation, de **2029 à 2031**.

Dans une **logique de cohérence hydrographique** à l'échelle du bassin de la Marne amont et ses affluents, le programme d'actions PAPI s'étend depuis les sources de la Marne à Balesmes-sur-Marne, dans le département de la Haute-Marne (52), jusqu'à la confluence avec la Saulx à Vitry-en-perthois, dans le département de la Marne (51). Le bassin recouvre **318 communes**, réparties sur **trois départements** (Haute-Marne, Marne, Meuse) et **une région** (Grand Est).

Ce programme d'actions est composé de :

- **Seize maîtres d'ouvrages** que sont : Seine Grands Lacs – Communauté d'Agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées (CAGSDDV) – Services de l'État en Haute-Marne et en Meuse – Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA) – Communauté de Communes des Portes de Meuse (CCPM) – Conseil Départemental de Haute-Marne – Chambre d'agriculture de Haute-Marne – Communauté d'Agglomération de Chaumont (CAC) – Communauté de communes Perthois, Bocage et Der (CCPBD) – Communes de Chamouilley et Joinville – Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) – Parc national de forêts (PNF) – Voies Navigables de France (VNF) – Syndicat Départemental Energie et Déchets de Haute-Marne (SDED) ;
- **Quatre financeurs** que sont : l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Grand Est et les Fonds Européens Champagne-Ardenne ;
- **Soixante-dix-sept actions**, pour un budget porté à **11,1 M €**, avec un concours financier à hauteur de **7,5 M€** (environ 68%) ;
- **Seine Grands Lacs** est porteur du programme et assure en parallèle, la maîtrise d'ouvrage de 27 actions.



Figure 2 : Les partenaires du projet du PAPI complet de la Marne amont et ses affluents. Source : Seine Grands Lacs.

Les temps forts de l'année 2025

L'année 2025 s'est concentrée sur **deux points clés** pour le territoire :

- L'approbation du dossier par les acteurs locaux et les élus de Seine Grands Lacs pour déposer la candidature auprès des services de l'Etat instructeurs (DRIEAT délégation de bassin Seine-Normandie, DREAL Grand Est et DDT Haute-Marne) ;
- La labellisation de la candidature devant les membres de la Commission de labellisation (COMILAB) pour valider la mise en œuvre du programme d'actions sur la période 2025 à 2031.

Durant le premier semestre 2025, les acteurs locaux se sont réunis lors du **comité de pilotage** du programme d'actions PAPI, le **31 janvier à Chaumont**, au siège du Conseil Départemental de Haute-Marne.

Lors de la séance du comité de pilotage, les acteurs locaux se sont réunis pour :

- présenter le bilan de la phase de concertation des élus locaux sur la préparation du PAPI complet de la Marne amont et ses affluents ;
- adopter le contenu du programme d'actions du PAPI complet et ses actions phares ;
- lancer officiellement la phase de consultation du public et des parties prenantes ainsi que le calendrier de labélisation sur l'année 2025.



Figure 3 : Le comité de pilotage du PAPI de la Marne amont et ses affluents, le 31 janvier 2025, à Chaumont. Source : Seine Grands Lacs.

Les élus de Seine Grands Lacs se sont réunis en **séance syndicale**, le **19 mars 2025 à Paris**, pour approuver le dossier de candidature à la labellisation. Approuvé à l'unanimité, le dossier de candidature a été transmis aux services de l'Etat instructeurs (DRIEAT délégation de bassin Seine-Normandie, DREAL Grand Est et DDT Haute-Marne) pour entamer la phase d'instruction.

Durant le second semestre 2025, à l'issue d'une phase d'instruction positive, Monsieur Marin, en qualité d'administrateur de Seine Grands Lacs ainsi que les services de la Direction de l'Action Territoriale et de l'Hydrologie (DATH) ont présenté la candidature du programme d'actions devant les membres de la **Commission de Labellisation (COMILAB)**, réunis le **16 septembre 2025 à Paris**.

À l'issue de la séance, les membres de la Commission de labellisation ont rendu un **avis favorable** à la candidature, assorti de demandes de compléments, de recommandations et d'un rappel lié aux frais de fonctionnement.

Les perspectives sur la fin d'année 2025 et l'année 2026

Dans l'attente de la réception de l'**avis officiel du préfet coordonnateur de bassin**, préfet de la région Île-de-France, en charge de la labellisation des PAPI, les acteurs locaux et les maîtres d'ouvrages partenaires du programme d'actions débutent la mise en œuvre de leurs actions sur la période 2025 à 2031 (préparation des pièces de marchés, préparation des dossiers de demandes de subventions, préparation des séances de travail et des instances de gouvernance).

Pour ce faire, les maîtres d'ouvrages vont se réunir le **20 novembre 2025, à Chaumont, en séance de comité technique (COTECH)** pour aborder les points suivants :

- Validation du dossier de candidature par les membres de la Commission de labellisation (COMILAB) le 16 septembre 2025 ;
- Dialogue de gestion financier pour l'exercice 2026 ;
- Préparation du futur comité de pilotage de lancement du programme d'actions, sur la période 2025 à 2031.

Au mois de décembre 2025, les acteurs locaux se réuniront lors du **comité de pilotage** du programme d'actions PAPI.

Lors de la séance du comité de pilotage, les acteurs locaux se réuniront pour :

- présenter la validation du dossier de candidature par les membres de la commission de labellisation (COMILAB) du 16 septembre 2025 ;
- lancer officiellement les orientations stratégiques et les soixante-dix-sept actions du programme, sur la période 2025 à 2031 ;
- lancer officiellement les actions clés sur l'année 2026 ;
- présenter le calendrier global et les futures échéances.

3.1.4 Programme d'Études Préalables (PEP) et Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) du bassin du Loing

Pour le bassin du Loing, 2025 a été une année transition marquée par la consolidation du bilan du Programme d'Études Préalables (PEP ; 2021 – 2024) et la co-construction du futur Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI ; 2025 – 2031). Pour la cellule d'animation de Seine Grands Lacs, porteur du PEP et du futur PAPI du bassin du Loing, ce fut donc une année consacrée à la capitalisation des enseignements du PEP et à la concertation avec les parties prenantes du prochain programme.

Capitalisation d'abord, car il a fallu récupérer et assimiler les derniers résultats des études du PEP afin d'en tirer des enseignements utiles à la définition d'une stratégie de prévention des inondations pertinente et

adaptée aux spécificités du territoire. Cette étape a nécessité une diffusion étendue des résultats du PEP suivi d'échanges avec les partenaires locaux et représentant des pouvoirs publics.

Concertation ensuite, car pour élaborer un programme d'actions qui se veut systémique et intégré, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing ont organisé une vaste campagne de concertation avec les partenaires financiers et les acteurs locaux, qu'ils soient issus de la sphère institutionnelle ou de la société civile.

Sur la période octobre 2024 – janvier 2025, 35 rencontres bilatérales en présentiel ont été organisées avec les partenaires historiques du PEP (maîtres d'ouvrage et financeurs) ainsi qu'avec les collectivités et services de l'État pressentis pour porter des actions dans le futur programme PAPI. Ces rencontres ont permis de définir, sur le premier trimestre 2025, une stratégie cohérente assortie d'un programme de 94 actions. Ce programme fait la part belle à la coordination des actions et à la mutualisation des moyens humains et financiers.

En complément, 124 structures ont été contactées directement en amont de la consultation du public du dossier de candidature du PAPI du Loing (du 1er au 31 mai 2025) afin de recueillir des avis constructifs sur le programme et de poser les bases de futurs partenariats. En ligne de mire une intégration des structures volontaires comme maîtres d'ouvrage lors de la révision à mi-parcours du PAPI en 2028-2029. Ont notamment été consultés : les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie, les fédérations de chasse et de pêche, les associations de sinistrées, les associations agréées de protection civile, les SDIS, les associations de protection de l'environnement, l'éducation nationale, les gestionnaires de réseaux, etc.

La période estivale a donné lieu à de nombreux échanges avec les financeurs et services de l'état dans le cadre de l'instruction du PAPI tandis que le dernier trimestre 2025 a été consacré à l'acculturation et à la formation des nouveaux acteurs du PAPI aux thématiques liés aux inondations.

Le PAPI du bassin du Loing sera présenté en commission de labellisation le 7 novembre prochain pour une labellisation espérée avant la fin de l'année.

Tout au long de l'année, la cellule d'animation a cherché à favoriser la coopération entre les partenaires impliqués dans la démarche PAPI tout en s'ingéniant à élargir la communauté d'acteur initiée dans le PEP.



Le comité de pilotage du 21 janvier 2025 a permis de présenter les grands résultats du PEP du bassin du Loing et de poser les bases d'une stratégie de prévention des inondations cohérente pour le prochain PAPI du Loing (2025 – 2031) ; (source : Seine Grands Lacs).

3.1.5 PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne

L'année 2025 fut marquée par le début de la mise en œuvre des actions du Programmes d'Etudes Préalables mais également de la réalisation d'un avenant du programme. Cet avenant comprend :

- Deux nouveaux maîtres d'ouvrage intègrent ainsi le programme : la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry et la Communauté de communes de Charly-sur-Marne situées dans l'Aisne.
- Proposition du comité de pilotage d'intégrer dans le périmètre la CC des Paysages de la Champagne pour assurer la continuité hydrographique
- L'inscription de nouvelles actions par la Ville et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

L'accueil de ces nouvelles collectivités reflète le climat de confiance qui s'est établi entre les acteurs ainsi que la dynamique du programme sur le territoire, et signifie concrètement la réalisation de nouvelles actions.

Avec cet élargissement du périmètre du programme vers l'aval, quasiment tout le cours de la Marne est à présent couvert par un programme de prévention des inondations, de ses sources jusqu'à sa confluence avec la Seine.

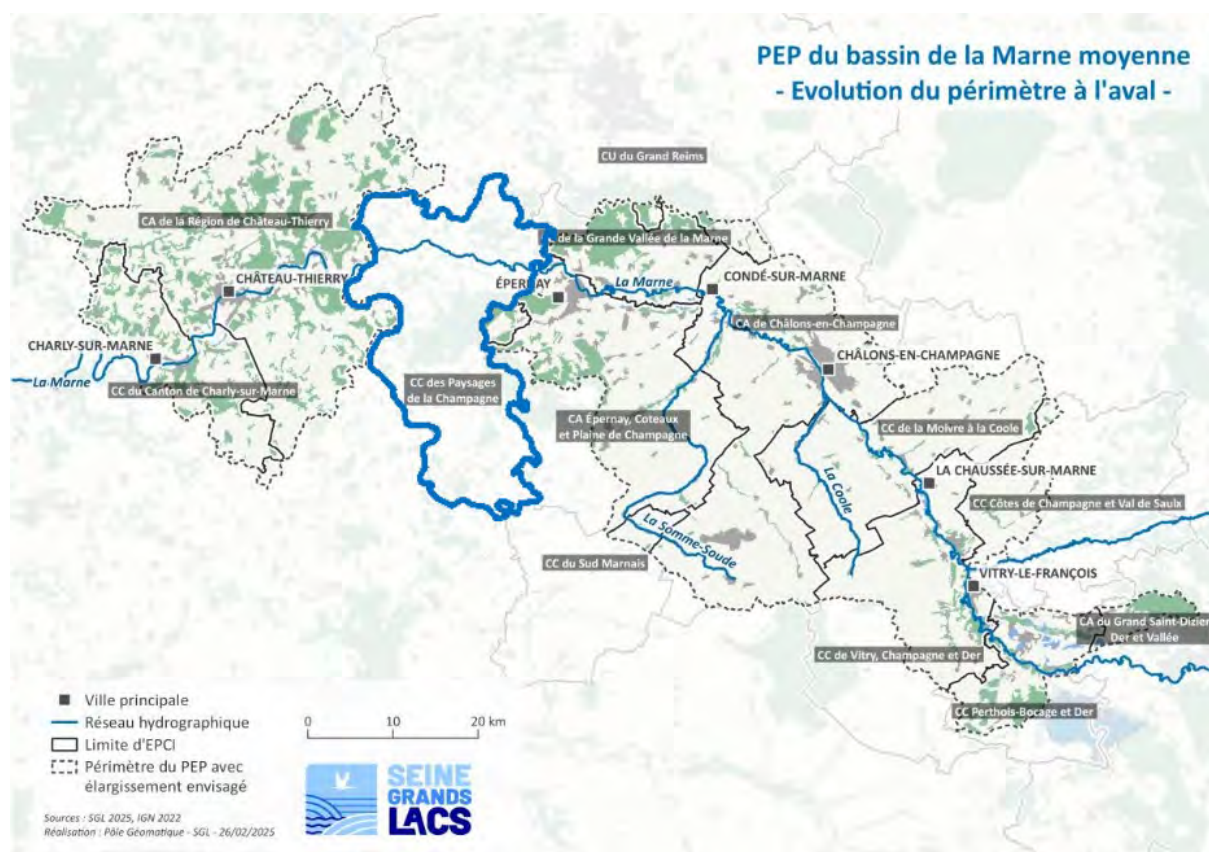


Figure 4: Evolution du périmètre du PEP

3.2 Le centre de ressource EPISEINE : un dispositif plébiscité

En 2025, le dispositif EPISEINE de sensibilisation au risque inondation a poursuivi son développement, avec de nombreuses interventions auprès du grand public, et un parcours de formations riche et apprécié.

3.2.2 Une année riche en interventions auprès du grand public et des scolaires

L'année 2025 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public scolaire, d'étudiants et de particuliers. Grâce à la découverte de notre escape game sur les inondations, en passant par des quiz interactifs et notre jeu "A votre sac, prêt, partez !", de nombreuses personnes ont pu approfondir leurs connaissances sur les inondations et apprendre les gestes pour s'y préparer sereinement.



« Tous en Seine », Paris, 14 mai 2025

Ces interventions se sont faites sur le bassin amont de la Seine, et plus particulièrement en région francilienne :

- Février : stand EPISEINE au salon de l'agriculture, aux côtés de la Métropole du Grand Paris ;
- Mars : visite sur les inondations à Paris pour des étudiants de licence 2 en géographie ;
- Mai : sensibilisation du grand public aux inondations sur les quais de Seine, événement « Tous en Seine » organisé par la Ville de Paris
- Juin :
 - Récid'eau de l'Yonne Médian à Auxerre : sensibilisation des scolaires aux inondations ;
 - « On joue en Bassée-Montois » : sensibilisation des scolaires aux inondations ;
- Octobre :

- Croisière sur les inondations pour une classe de CM2 sur le Fluctuat, dans le cadre de l'exercice de crise Hydros ;
- Participation à l'édition 2025 de Plouf 75, le village-forum sur les inondations organisé par la préfecture de Police de Paris.

Au total, 800 enfants et particuliers ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque inondation.



Plouf 75 édition 2025, Cité des sciences et de l'industrie, octobre 2025

3.2.3 400 agents publics formés grâce aux parcours de formation EPISEINE

EPISEINE propose gratuitement des formations, en format distanciel et présentiel. Cette année 2025, 400 agents publics, élus et membres d'association en ont bénéficié au cours de formations variées : sensibilisation du grand public, préparation à la gestion de crise, planification de la continuité d'activité, diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire, etc.

Parmi ce programme de formations, sont compris 2 formations destinées aux « sensibilisateurs » : agents de collectivités, membres d'associations, professeurs et particuliers amenés à intervenir auprès de la population pour lui apprendre à se préparer aux inondations :

- La formation « apprendre à animer une balade sur les inondations » : enseigne la méthodologie pour créer et animer une balade sur les inondations adaptée au territoire et au public ciblés.
- La formation « apprendre à animer l'escape game « Mission 2072 » : donne la possibilité d'animer un escape game sur les inondations et de le réutiliser comme outil de sensibilisation auprès du public.

A noter pour l'année 2025, la création d'une formation destinée aux élus. Son objectif est de former aux responsabilités des élus face aux inondations, et aux outils existants pour y faire face

Tous les formés font part de leur grande satisfaction quant au contenu de ces sessions.

Une communauté qui poursuit sa croissance

En 2025, la barre des 320 000 visites sur Episeine.fr a été franchie. À cela s'ajoute les nombreux abonnés aux réseaux sociaux Episeine (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn). Ce sont 300 abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation sur la région francilienne.

3.3 Les zones d'expansion des crues : des solutions fondées sur la nature

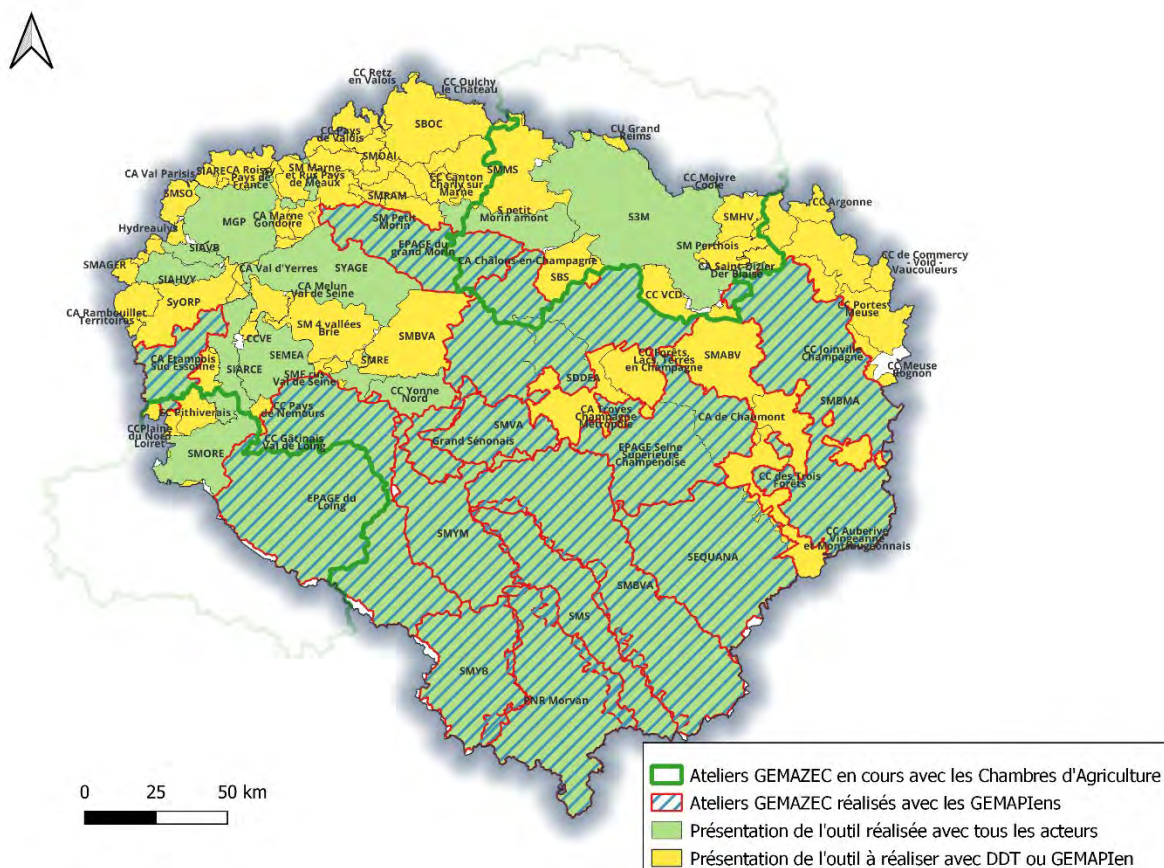
3.3.2 Un outil géomatique au service des acteurs du territoire

En 2025, l'outil d'identification, de caractérisation et de hiérarchisation des zones d'expansion des crues (ZEC), baptisé GEMAZEC, a permis de travailler avec les GEMAPIENS, l'Agence de l'Eau, l'État et les Chambres d'agriculture pour alimenter de futurs programmes d'actions (y compris des Contrats de Territoires financés par l'agence de l'eau). Au cours de l'année, plus d'une vingtaine d'ateliers de co-construction ont été organisés dans ce cadre. L'objectif de ces séances de travail collectif est de mobiliser l'outil d'aide à la décision GEMAZEC pour définir un système de priorisation des projets potentiels et mettre en avant les scénarios les plus pertinents au regard des critères retenus. La cartographie produite en direct constitue un support d'échanges et favorise le débat et la définition de points prioritaires à investiguer sur le terrain.

Atelier de co-construction autour de GEMAZEC avec la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais



A travers ces ateliers de co-construction, ce sont plus de 300 nouveaux projets potentiels à investiguer qui ont déjà été identifiés. La carte ci-dessous illustre l'état d'avancement de cette démarche.



3.3.3 122 projets sous convention pour près de 7 millions de m³ de stockage

Au 12 novembre 2025, le nombre total de projets signalés dépasse les 340 et 122 conventions ont été signées. Elles concernent :

- 34 maîtres d'ouvrage
- 126 millions d'euros de projets dont 2,9 millions de participation de Seine Grands Lacs
- Près de 8 204 ha de ZEC à préserver, restaurer ou aménager,
- Plus de 7 millions de m³ d'eau susceptibles d'inonder ces espaces lors d'une crue majeure.

Cette année 2025 est notamment marquée par l'inauguration des travaux de la première ZEC artificielle portée par le Syndicat mixte pour la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (Syage). Après presque trois ans de travaux, et de collaboration technique et financière avec Seine Grands Lacs, ce projet de champ d'inondation contrôlée de la forêt d'Arminvilliers voit le jour (inauguration le 21 novembre 2025). Ce projet, en stockant près de 45 000 m³ d'eau contribue à réduire la vulnérabilité de près de 400 personnes qui sont menacées par une crue dite « fréquente », soit presque 200 habitations en zone urbaine ainsi que la zone industrielle d'Ozoir-la-Ferrière.

3.3.4 Le volet agricole de l'action ZEC

L'association « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » dont est membre Seine Grands Lacs aux côtés de la Métropole du Grand Paris, la chambre d'agriculture de Côte d'Or, le Parc National des Forêts et l'EPAGE Sequana a tiré le bilan d'une première année de contractualisation d'exploitants sur les Zones Prioritaires d'Interventions ZEC pour 2025. 48 exploitants ont contractualisé un paiement pour services environnementaux en 2025 ce qui représente 750 ha de prairies préservées dans les ZEC et 14 hectares de création de prairies pour une enveloppe de 1 416 000 € financée par la Métropole du Grand Paris. Face à Ces résultats positifs, Seine Grands Lacs porte une étude de répliquabilité de ce dispositif dans tout le bassin amont de la Seine. Les résultats de cette étude seront connus avant l'été 2026.

Le 24 février 2025, Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris ont signés deux conventions de surinondation, l'une avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube et l'autre avec la Chambre d'Agriculture de la Marne. L'animation agricole a aussi permis d'aboutir à deux nouvelles convention cadre ZEC avec les chambres d'agriculture de l'Yonne et du Loiret.

En collaboration avec le service de l'hydrologie, un marché a été publié pour étudier la vulnérabilité des exploitations dans le secteur de la Bassée. Les résultats de ces travaux vont permettre de consolider la méthodologie de Seine Grands Lacs afin de pouvoir valoriser les ZEC sur des parcelles agricoles sans augmenter la vulnérabilité des exploitations aux inondations.

3.4 Sensibilisation aux risques inondation et sécheresse, préservation de l'environnement : des missions au cœur de notre politique d'animation territoriale et culturelle

Tout au long de l'année, Seine Grands Lacs a multiplié les initiatives et participé à de nombreux événements locaux et nationaux. Son objectif : sensibiliser le plus grand nombre aux risques inondation et sécheresse mais aussi à la préservation de la biodiversité et des milieux humides. Retour sur quelques temps forts de 2025.

3.4.2 Résidence artistique de l'Église de Champaubert : associer environnement, territoire et culture

Seine Grands Lacs a souhaité créer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique autour de ses lacs.

Ainsi, sur le rivage du Lac du Der, l'église désacralisée de Champaubert, lieu propice à la création, propriété de l'EPTB, accueille chaque année des résidences d'artistes.

Cette résidence a une triple vocation : d'une part, elle permet de valoriser le patrimoine de Seine Grands Lacs et de sensibiliser le public à ses missions en utilisant un média moins institutionnel. D'autre part, elle s'inscrit dans un territoire (habitants et équipements publics) dont elle participe à diversifier le champ artistique.

Enfin, elle offre un soutien à la création en proposant un espace de travail exceptionnel. L'artiste ainsi accueilli, réalise un projet en résonance avec les missions de Seine Grands Lacs (la biodiversité, l'environnement, l'eau ou l'histoire des lacs...).

Le temps de création est ponctué d'interventions de sensibilisation culturelle auprès des habitants et des équipements publics du territoire (EHPAD, écoles...).

Cette année, c'est Ambre Baillet, jeune photographe ayant travaillé aux côtés d'Alexis Rosenfeld, qui a remporté l'appel à projet de la résidence et sublimé la biodiversité subaquatique et terrestre du lac du Der.

Ancienne athlète de haut niveau, cette photographe est également une apnéiste passionnée. De mai à août 2025, elle a capturé la biodiversité locale du lac du Der.

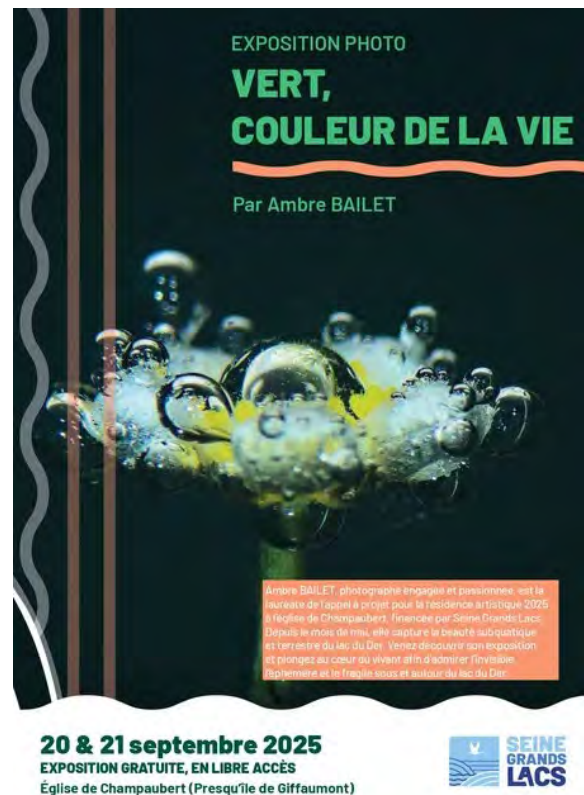
Entre prises de vues subaquatiques et exploration de la faune et de la flore terrestres, elle a cherché par ses prises de vues à révéler la force, la beauté - mais aussi la vulnérabilité - des animaux du lac du Der dans leur milieu naturel. Son travail, intitulé « Vert, couleur de vie », a été exposé dans l'église de Champaubert à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine et du Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der (52).

La résidence étant aussi un espace de médiation culturelle, Ambre Baillet est intervenue directement auprès de différents publics.

Son objectif : faire découvrir le monde de la photographie et inviter à plonger avec elle au cœur du vivant afin d'explorer l'invisible, l'éphémère et le fragile sous et autour du lac du Der et de sensibiliser à la préservation de ce vivant. Elle a ainsi animé

- Des interventions au sein du collège Jean-Renoir de Montier-en-Der et au sein de l'école élémentaire d'Éclaron. Elle y a présenté le biotope aquatique du Lac du Der à travers ses photographies subaquatiques et la description de son matériel de plongée et de photo. Les élèves rencontrés à Éclaron ont aussi participé à un atelier dessin intitulé *Qu'y a-t-il dans le lac ?*. Ils se sont inspirés des photos de l'artiste et leurs travaux ont été exposés aux côtés des photos dans l'église.
- Des interventions dans les Résidences Autonomie de La Noue et Antoine-Croizat à Saint-Dizier ;
- Quatre Masters Class photo auxquelles tout le monde pouvait s'inscrire ;
- Un accueil direct du public dans l'église, du 31 juillet au 10 août 2025.

Pour découvrir l'exposition : <https://www.seinegrandslacs.fr/actualites/ambre-baillet-clot-en-beaute-sa-residence-photo-leglise-de-champaubert>





3.4.3 Les Journées européennes du Patrimoine : portes ouvertes à l'église de Champaubert

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, Seine Grands Lacs a ouvert les portes de l'église de Champaubert aux publics.

L'occasion pour ces derniers de découvrir ou redécouvrir ce joyau patrimonial et d'admirer l'exposition photographique d'Ambre Bailet.

A développer ? Sur l'église Champaubert ?



3.4.4 Festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der : l'événement international des passionnés de la photo et des naturalistes

Comme chaque année, Seine Grands Lacs a participé au Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der du 20 au 23 novembre.

Tous les ans, durant quatre jours, les meilleurs photographes et naturalistes mondiaux offrent aux 44 000 visiteurs, des expositions originales de grande qualité, dont la plupart en avant-première, soit près de 2 000 photos réparties sur 16 sites.

Dédié à la préservation et protection de l'environnement, de la faune et de la flore, le Festival aborde de multiples thématiques en lien avec le vivant.

Partenaire financier de la manifestation, Seine Grands Lacs a également animé un stand d'information et de sensibilisation à ses missions. Parallèlement, l'établissement a co-animé avec le Parc national régional de la Forêt d'Orient un espace dédié au site Ramsar des Étangs de la Champagne humide, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des jeunes générations étant également l'un des objectifs du Festival.



3.4.5 Le forum de l'eau de Provins : Eau, précieuse ressource !

Seine Grands Lacs a participé, du 3 au 8 novembre, au Forum de l'eau organisé par la Ville de Provins. Partenaire financier, l'établissement a également contribué à l'exposition « *Eau, précieuse ressource !* », une exposition ludique et pédagogique qui explore le sujet sous tous ses angles - faune et flore, santé, usages, préservation de la ressource, risques... Seine Grands Lacs a également animé des ateliers de sensibilisation au risque inondation à destination des scolaires le vendredi 7 novembre.

Environ **XXX** personnes se sont succédé durant ce Forum, en particulier de nombreux scolaires attentifs, curieux et conscients du réchauffement climatique.



3.4.6 Seine Grands Lacs au Salon International de l'Agriculture : une vitrine unique !

La 61^e édition du Salon International de l'Agriculture a totalisé plus de 607 503 visiteurs en 2025. Seine Grand Lacs, accueilli sur le stand de la Métropole du Grand Paris, a profité de ce salon d'envergure pour sensibiliser le grand public au risque inondation et à l'importance des solutions fondées sur la nature pour mieux gérer les crues. L'établissement a notamment animé durant les 10 jours du Salon une maquette pédagogique montrant les bénéfices des zones d'expansion des crues en milieu rural. Cette maquette a été prêtée par l'EPAGE du Loing.



3.4.7 Seine Grands Lacs au jury du 43e atelier francilien "Aux

Sources du Grand Jardin Séquanien : Ecologie et habitabilité de la Seine et de ses affluents"

Le bassin de la Seine est un milieu de vie, pour les humains comme pour les autres animaux et les plantes, qui abrite la diversité du vivant. Ses bénéfices pour les processus écologiques et évolutifs sont une ressource pour protéger et adapter les sociétés humaines face aux changements globaux.

Dans le contexte des menaces simultanées de raréfaction de l'eau et de risques d'inondations en lien avec le changement climatique, Les Ateliers de Cergy proposent de repenser le bassin versant de la Seine.

L'eau, première condition de vie, y devient matrice de relations entre la géographie, le paysage, le vivant, le minéral. Comment faire émerger ce Grand Jardin Séquanien, fondé sur le réseau hydrographique, la symbolique de l'eau et la puissance narrative du jardin ?

L'atelier vise à contribuer à l'invention de ce Grand Jardin Séquanien afin d'inventer les récits des territoires désirables, solidaires et résilients, pour les habitants de ce grand bassin de vie. Tout en suivant le fleuve de ses sources à son estuaire, la 43e session se concentre sur la séquence Haute vallée de la Seine - Seine Amont.

Les enjeux de l'atelier

Promouvoir une culture de l'eau partagée : Quelles actions pour ménager les usages, réduire les conflits et préserver la ressource en eau ?

Imaginer des éléments d'un récit territorial : Stimuler les imaginaires via des dispositifs porteurs de récits : sur quoi les fonder ? Comment l'incarner et le rendre collectif ?

Mobiliser des savoirs au service du développement territorial : Favoriser la mise en application de connaissances éprouvées : quelles stratégies pour intégrer ces savoirs aux projets de territoire ?

Sensibiliser à l'hydrosolidarité : Comment traduire les interdépendances en de nouvelles formes d'action et de gouvernance ?

Une restitution après 20 jours d'ateliers

Les Ateliers de Cergy ont organisé en Île-de-France, comme chaque année depuis plus de 40 ans, un atelier de créativité urbaine et territoriale réunissant étudiants et jeunes professionnels de nationalités et disciplines variées (urbanisme, art, paysage, ingénierie, économie, sociologie ...).

15 jeunes originaires d'Inde, du Brésil, de la Chine, de l'Afrique du Sud, du Japon, de Géorgie, d'Argentine, de Grèce et de France ont pris part à l'atelier de travail collectif du 09 au 25 septembre 2025 pour proposer des représentations et des actions pour les territoires de la Haute-Vallée Seine-Amont en s'intéressant aussi bien au grand bassin qu'à des focus territoriaux locaux.

A l'issue des trois semaines de travail, les trois équipes de participants ont présenté leurs propositions finales devant le jury, point culminant de l'atelier. Le jury du 43e atelier, composé d'élus, représentants locaux, experts français et internationaux, et des partenaires de l'association, s'est réuni le jeudi 25 septembre 2025 à la Fabrique de la Cité à Paris, marquant ainsi la fin de l'atelier. Après ces présentations, des discussions et des débats ont lieu afin d'identifier les idées qui se distinguent par leur créativité, leur innovation et leur pertinence, et qui peuvent servir de pistes pour l'avenir du bassin de la Seine et de ses affluents.

Cette 43eme édition a été porteuse avec trois propositions très différentes mais complémentaires qui présentent des approches originales et nouvelles. Les participants se sont efforcés d'adopter une vision optimiste, qui retourne le regard, en dépassant les codifications politiques, temporelles et souvent spatiales.

La créativité des équipes, avec l'utilisation du dessin comme outil de travail, a touché la sensibilité de chacun et a permis d'éveiller une conscience collective sur les enjeux de demain, rappelant l'importance d'associer la population à des projets qui la touchent. Les équipes ont proposé une approche du récit territorial telle que chaque bassin peut s'en saisir pour construire son identité. Lors de cette restitution, le jury a pu poursuivre en échangeant sur les enjeux abordés et envisager, avec les participants, les prochaines étapes pour transformer ces idées en actions concrètes.

Cet événement a permis d'apporter aux acteurs du territoire un regard nouveau sur la manière dont les territoires peuvent être animés.

La journée s'est clôturée par la traditionnelle remise des diplômes aux participants ainsi qu'à l'équipe de pilotage pour les féliciter de leur participation à l'atelier.

En 2026, l'atelier francilien entend poursuivre ces réflexions sur le grand Jardin Séquanien en portant son regard sur la Seine métropolitaine.



3.4.8 Seine Grands Lacs aux cotés de la Communauté de Commune Bassée Montois dans la construction de son projet de territoire

La Communauté de communes Bassée Montois (CCBM) est engagée dans un projet paysager structurant de type voie verte le long du canal Bray-La Tombe, afin de mieux affirmer son identité et de valoriser les richesses paysagères et écologiques qui font la singularité de la Bassée.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs (VNF, CCBM, Seine Grands Lacs, Fédérations de Pêche et de Chasse de Seine et Marne, Conseil départemental de Seine et Marne, ...) qui interagissent autour de cet ouvrage, il a été convenu d'établir un schéma directeur de restauration et d'aménagement du canal. Depuis 2023, cette démarche est pilotée par Seine Grands Lacs qui organise les comités techniques et de pilotage intégrant les acteurs concernés par le futur projet.

En début d'année, afin de retrouver un cheminement piéton sur les 10 km du linéaire en rive droite, VNF, propriétaire du canal, a réalisé le défrichage du chemin de halage, préfigurant les actions en faveur du développement touristique porté par la Communauté de communes Bassée Montois.

Le comité de pilotage du 26 juin 2025 a permis de valoriser les études hydrauliques et diagnostics environnementaux (faune et flore) menés par Seine Grands Lacs et Voies Navigables de France (VNF) depuis 2023. Trois scénarios d'aménagement ont été étudiés en fonction du niveau d'eau du canal, incluant la création d'une liaison douce. Ces scénarios incluent également une composante environnementale restant soumise aux potentialités de remise en eau du canal, ces dernières restant à étudier.

Une charte de partenariat est proposée par la CCBM pour structurer les engagements des acteurs et prioriser les travaux à court et moyen terme.

3.5 Seine Grands Lacs engagé dans des partenariats au service des territoires

3.5.2 Partenariat avec le SIAAP : renforcer l'efficacité de ses actions au service de l'eau

À travers leurs missions de service public, le SIAAP et Seine Grands Lacs partagent les enjeux actuels de la transition sociale, économique et environnementale, mais également la volonté de renforcer leur efficacité au service de l'eau et des usagers dans leur missions quotidiennes.

À l'occasion de la 29^{ème} édition du Salon des Maires d'Ile-de-France (3-4 juin 2025) Patrick OLLIER, président de Seine Grands Lacs, et François-Marie DIDIER, président du SIAAP, ont signé un memorandum d'intention de partenariat pour la création d'un réseau métiers dédié à la maintenance et l'exploitation des stations de pompage, afin d'enrichir mutuellement leurs réflexions, leurs procédures et leurs outils.

À Constatant depuis plusieurs années la convergence de leurs missions, le SIAAP et Seine Grands Lacs, ambitionnent à travers ce partenariat, de « **développer les compétences respectives de chacun pour mieux gérer l'eau** », à toutes les échelles. Cette collaboration se structure autour de deux axes :

- **Échange des expériences et partage des bonnes pratiques** dans un objectif d'ouverture et d'apprentissage -gestion des compétences, partage de pratiques, réflexion collective sur des problématiques communes, organisation de visites croisées des installations ;
- **Immersion** - périodes d'observation en immersion au sein des équipes de chaque structure.

Seine Grands Lacs et le SIAAP entendent ainsi partager leurs expériences et compétences pour relever les défis de la transition climatique et de la préservation des ressources aquatiques du territoire.



3.5.3 La coopération franco-chinoise entre le bassin de la Seine et Hai relancée

Entre 2012 et 2020, Seine Grands Lacs était engagé dans une coopération technique entre le bassin de la Seine et celui de la Hai (région de Pékin). À la suite de visites en France en 2023 et 2024 de délégations du ministère chinois des ressources en eau, qui avaient été accueillies par Seine Grands Lacs, le Comité syndical de l'établissement a été décidé de relancer cette coopération, par délibération en date du 25 juin 2025.

Cette coopération consiste entre un jumelage ciblé entre la Seine, via Seine Grands Lacs, accompagné par l'Office international de l'eau, et la rivière Yongding (« rivière-mère » de Pékin, affluent de la Hai), via la Commission pour la conservation du bassin de la Hai et l'entreprise publique chinoise Yongding River Investment Company, Limited. Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Europe – Chine, l'Europe finançant une partie de la mission.

Cette coopération porte en priorité sur deux thèmes d'actualité :

- Les solutions fondées sur la nature et les zones d'expansion des crues,
- Les jumeaux numériques à l'échelle d'un bassin, concept novateur qui doit permettre à Seine Grands Lacs d'optimiser la gestion de ses ouvrages hydrauliques.

Du 2 au 9 juillet, une première mission en Chine à Pékin et à la Commission de la Hai à Tianjin a permis de :

- Présenter l'EPTB Seine Grands Lacs et de confirmer l'intérêt des partenaires pour le projet (ministère des ressources en eau, ambassades),
- Préparer le projet d'accord de coopération,
- Tenir deux premiers ateliers sur les jumeaux numériques et les solutions fondées sur la nature, ateliers Europe / Chine mobilisant également à distance des collègues du Portugal et de la Finlande.

Par ailleurs, les partenaires chinois ont présenté plusieurs de leurs projets à l'occasion de visites de terrain, dont :

- Le lac-réservoir de Guanting (4,1 milliards de m³, production d'eau potable, d'énergie, écrêtement des crues), son projet pilote de gestion des sédiments et sa réserve nationale de zone humide expérimentale ;

- Le confortement des digues de la rivière Yongding dans la banlieue de Pékin au droit du pont Shougang, après les crues de juillet 2023 (crue de temps de retour 60 ans).

Cette coopération est prévue jusqu'en 2026 et pourra le cas échéant être prolongée.



3.5.4 Montage d'un partenariat de recherche entre Seine Grands Lacs et le centre de géosciences Mines Paris – Université Paris Sciences et Lettres sur le sujet des étiages

Seine Grands Lacs a lancé avec l'appui des services de l'État un programme d'études sur le sujet des étiages. Ce programme d'études vise à améliorer la gestion du soutien d'étiage sur le bassin amont de la Seine, en réponse aux vulnérabilités croissantes liées aux usages de l'eau et aux effets du changement climatique. Celui-ci se décompose en quatre grands volets :

- Étude des débits critiques et de la vulnérabilité des milieux et des usages,
- Étude des prélèvements et des consommations sur le bassin versant,
- Étude sur les ressources en eau,
- Étude sur la gestion du soutien d'étiage.



En étudiant ces quatre volets, l'objectif est d'arriver à des règles de gestion pour mieux calibrer les débits de soutien d'étiage sur la période critique afin garantir la continuité de l'ensemble des usages et préserver les milieux aquatiques.

L'EPTB Seine Grands Lacs et le Centre de Géosciences de Mines Paris – PSL s'associent dans le cadre d'un partenariat de recherche afin d'améliorer leur connaissance des phénomènes liés aux étiages, notamment

par l'amélioration des outils de modélisation. Ce programme de recherche débutera en 2026 pour une durée de 4 ans.

L'objectif du programme de recherche est de mieux comprendre les impacts du soutien d'étiage sur les cours d'eau et le rechargement de la nappe, d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité des milieux et des usages et enfin de tester et d'optimiser les règles de gestions actuelles soumises à des étiages de plus en plus conséquents. Le partenariat répond notamment aux volets ressources et gestion du programme étiage.

4. FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

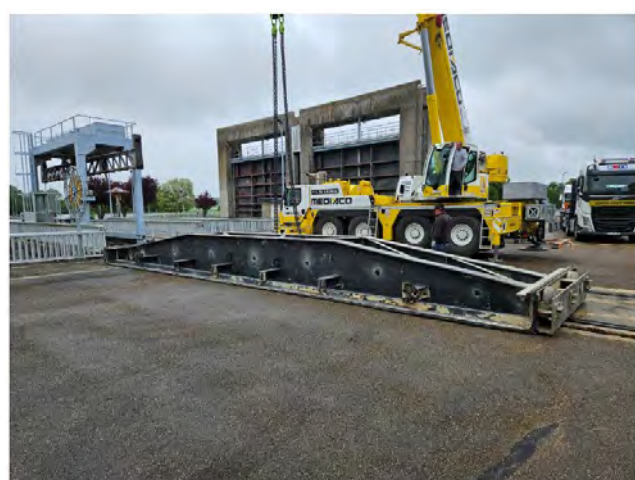
4.1 Plan de désamiantage : intervention sur les batardeaux des ouvrages vannés

Sur l'ensemble des ouvrages vannés de Seine Grands Lacs, ce sont 129 batardeaux qui sont présents afin de permettre de réaliser les exercices trimestriels sur les ouvrages, et de les mettre hors d'eau si besoin. Toutefois, ces batardeaux ont été recouverts de peinture amiantée ou au plomb lors de leur mise en service, et le choix a été fait de les traiter dans leur intégralité.

Afin de désamianter ces éléments de taille importante, un marché a été attribué en 2025 au groupement Wig France- Deniz- INEO afin de les traiter en atelier, sur une période de quatre années. Cela implique de nombreuses phases préparatoires et de travaux : dépose et transport des batardeaux sur le site de Domremy-la-Canne dans la Meuse, sablage et désamiantage, inspection visuelle de toutes les surfaces et reprise par

soudage des parties détériorées, remise en peinture avec un complexe époxydique sur une base de métallisation (site de Maizières-les Metz – 57), retour sur site et essais d'étanchéité avec les nouveaux joints.

Cette année, les batardeaux du barrage en rivière du site de la prise d'eau de Jessains (lac Aube) ont été traités, soit 2 éléments d'un poids unitaire de 10 tonnes.





4.2 Seine Grands Lacs, la cybersécurité au service du développement durable

La cybersécurité et le développement durable sont deux sujets qui peuvent paraître éloignés l'un de l'autre, mais qui sont en réalité étroitement liés.

La sécurité de l'information, fait référence à la pratique consistant à protéger les systèmes informatiques, les réseaux, les appareils et les données contre les cyberattaques, les dommages ou les accès non autorisés.

C'est un domaine sensible, car les systèmes et réseaux informatiques sont de plus en plus utilisés dans de nombreux secteurs, et notamment l'administration publique.

Nombre des activités quotidiennes de l'établissement se déroulent en ligne. Il est donc essentiel de garantir la sécurité des technologies numériques utilisées pour atteindre des objectifs, tels que la protection de la vie privée des utilisateurs, la prévention de la diffusion de fausses informations et de contenus préjudiciables, ainsi que la protection des infrastructures critiques telles que les réseaux d'électricité, d'eau et de transport.

Cela impose l'élaboration de politiques de sécurité, la formation des utilisateurs et la gestion des risques afin de protéger les systèmes et réseaux informatiques des menaces externes et internes.

- **Lutte contre la cybercriminalité** : la fraude en ligne et le cyberharcèlement peuvent menacer la sécurité des individus et des communautés. La lutte contre la cybercriminalité est essentielle à de nombreux ODD (objectifs de développement durable), notamment l'**objectif 16** qui concerne la promotion de sociétés pacifiques et inclusives.

- **Promouvoir la durabilité environnementale** : La cybersécurité peut contribuer à promouvoir la durabilité environnementale en protégeant les infrastructures critiques, comme l'énergie et l'eau, contre les cyberattaques susceptibles de nuire à l'environnement.
- **Travail décent et croissance économique** : La cybersécurité est essentielle pour protéger les données personnelles et financières des travailleurs et des entreprises. Sans systèmes de cybersécurité adéquats, les informations sensibles peuvent être vulnérables aux cyberattaques, causant des dommages financiers et compromettant la réputation des entreprises. (ODD 8 : Travail décent et croissance économique).

La sensibilisation à la cybersécurité à Seine Grands Lacs

Dans le cadre de la démarche de sensibilisation à la cybersécurité de l'établissement, les agents de Seine Grands Lacs ont suivi la formation « Avant de cliquer », accompagnée d'exercices pratiques sous forme de **simulations d'e-mails frauduleux**.

Ainsi, dans le cadre du mois européen de la cybersécurité, (aussi appelé Cybermois), **602 e-mails piégés** ont été envoyés pour tester la capacité des agents à identifier les tentatives de fraude numérique avec un résultat de **seulement 6 % de taux d'ouverture**, un très bon score, qui démontre l'implication et la **vigilance du personnel face aux menaces numériques**.



Le Cybermois est une initiative de l'ENISA (Agence européenne pour la cybersécurité), coordonnée en France par *Cybermalveillance.gouv.fr*. Elle vise à sensibiliser le grand public et les professionnels aux risques numériques et à promouvoir les bonnes pratiques.

L'objectif est de faire de la cybersécurité un réflexe au quotidien, au travail comme à la maison.

4.3 La Fonction ressources humaines en action

Seine Grands Lacs poursuit au quotidien l'objectif de proposer aux agents des dispositifs d'action sociale qui répondent à leurs besoins et favorisent une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle, ce qui constitue un véritable levier de fidélisation et d'attractivité des personnels, notamment parmi les nouvelles générations, et renforce le sentiment d'appartenance à l'établissement.

En 2025, l'établissement intensifie son engagement en matière de développement durable en intégrant cette dimension dans l'ensemble de ses politiques RH.

4.3.1. Améliorer les dispositifs en matière d'action sociale et de qualité de vie au travail

L'action sociale vise à aider les agents à faire face à des situations difficiles, et à améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'organe délibérant détermine le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

En matière d'action sociale, Seine Grands Lacs intervient d'ores et déjà à travers différents dispositifs, qui sont régulièrement revus, ajustés et renforcés, tels que :

- L'adhésion au Comité national d'action sociale ;
- L'adhésion au centre de gestion qui offre la possibilité aux agents de bénéficier d'un accompagnement par les services d'assistance sociale ;
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) et aux chèques-déjeuners.

En 2024, l'établissement a complété ces dispositifs sur 2 volets :

- Le versement d'une allocation aux agents ayant à leur charge un enfant en situation de handicap ;
- Le renforcement de la participation employeur aux activités de loisirs en lien avec les lacs.

En 2025, l'établissement poursuit et amplifie sa démarche en intégrant des critères de développement durable :

- Mise en place de la carte chèques-déjeuner au 1^{er} septembre 2025 : ce nouveau dispositif dématérialisé remplace les titres papier, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte environnementale tout en offrant plus de souplesse d'utilisation aux agents ;
- Attribution d'une indemnité aux agents utilisant le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture individuelle et aux transports en commun pour leurs trajets domicile-travail. Ce dispositif encourage la mobilité douce et contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Mise en place d'un accompagnement social renforcé pour aider les agents en difficulté face à la hausse des coûts énergétiques via l'accompagnement de l'assistante sociale du centre de gestion. Cet accompagnement comprend des conseils personnalisés et l'information sur les aides disponibles.

4.3.2. Ajuster le travail et le télétravail dans une perspective de développement durable

À la suite du questionnaire relatif à l'organisation du temps de travail transmis en février 2024 (taux de réponse de 87,1 %), plusieurs ajustements ont été adoptés concernant les plages horaires, le télétravail et le temps de pause méridienne.

En 2024, Seine Grands Lacs a mis en œuvre :

- L'assouplissement du dispositif de télétravail, élargi aux agents contractuels de droit privé (apprentis, étudiants stagiaires) après trois mois d'ancienneté ;
- La modification des plages horaires pour tous les agents à horaires variables ;
- L'intégration d'un jour flottant dans la charte du télétravail, permettant l'inversion entre un jour de présentiel et un jour de télétravail.

En 2025, l'établissement poursuit ces dispositions et renforce l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle :

- Limitation des réunions en fin de journée, afin de favoriser un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle et de faciliter l'organisation des déplacements des agents ;
- Encouragement à l'utilisation intégrale des congés annuels comme facteur de bien-être et de performance durable. Cette politique vise à prévenir l'épuisement professionnel et à garantir un engagement durable des agents.



4.3.3. Éco-responsabilité dans la gestion administrative des RH

En 2025, la direction des ressources humaines poursuit sa dématérialisation avec pragmatisme :

- Dématérialisation des demandes de remboursement de frais de missions par la mise en place d'un changement de procédure interne qui permet la saisie dématérialisée des demandes de remboursement de frais de missions, réduit significativement la consommation de papier et accélère les circuits de traitement administratif via iXBus ;
- Dématérialisation avancée des processus RH par la généralisation des bulletins de paie dématérialisés via PRIMOBX, la signature électronique pour la grande majorité des actes administratifs en dehors des actes individuels de types arrêtés et contrats qui conservent un format papier pour des raisons juridiques et de sécurité ;
- Sobriété numérique : optimisation du poids des fichiers, nettoyage régulier des serveurs, limitation des envois d'emails groupés, sensibilisation à l'usage raisonné de la messagerie professionnelle. Ces actions permettent de réduire l'empreinte carbone numérique de l'établissement tout en améliorant l'efficacité des communications internes.

Le télétravail et l'organisation flexible du travail constituent des enjeux environnementaux majeurs. S'engager résolument dans ces dispositifs, c'est inscrire Seine Grands Lacs dans une démarche globale en

faveur du développement durable, du climat et de l'attractivité employeur. En 2025, ces politiques RH durables contribuent directement aux objectifs de réduction de l'empreinte carbone de l'établissement tout en renforçant la qualité de vie au travail et l'engagement des agents.

4.4 L'année 2025 sous le signe du resserrement des liens en interne

4.4.1. Renforcer les liens entre les agents

À travers sa politique de communication interne, Seine Grands Lacs poursuit son objectif de renforcer les liens entre agents et d'améliorer de fait leur cadre de travail et leur bien-être. Une politique de communication interne complétée par un collectif volontaire d'agents regroupés au sein d'une amicale.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours de l'année 2025.

Deux journées d'accueil des nouveaux arrivants ont été organisées, intégrant une démarche symbolique et environnementale concrétisée par la plantation d'un arbre pour chaque nouvel agent, sur les différents sites de l'établissement.

Cette initiative, programmée deux fois par an, s'est déroulée en mars et en décembre.





Un journal interne trimestriel au format affiché a également été mis en place et diffusé dans l'ensemble des locaux de l'établissement. Publié une fois par trimestre, il relaie les actualités internes, les mobilités, valorise les agents et les services, et permet de faire connaître les initiatives portées sur l'ensemble du territoire. Cet outil contribue à maintenir le lien entre les équipes, malgré la distance géographique entre les sites.

Le site intranet a quant à lui été actualisé quotidiennement, garantissant un accès régulier à l'information pour l'ensemble des agents.

La traditionnelle journée des vœux s'est tenue en début d'année, rassemblant les agents autour d'un repas partagé, d'animations, de la remise des médailles du travail et de la mise à l'honneur des lauréats d'un concours photo interne.



Ce concours photographique, reconduit chaque année, a proposé en 2025 quatre catégories : *faune et flore*, *paysages*, *nos ouvrages* et *nos agents*.

Il a réuni une vingtaine de participants et près de 60 clichés présentés.

Un jury interne a sélectionné deux photographies par catégorie et désigné le lauréat du grand prix. Les œuvres primées ont été exposées lors du Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der, assurant une visibilité à la fois interne et externe de l'établissement.



4.4.2. Développer la convivialité et lutter contre le *turn-over*

Le comité des fêtes interne, composé d'agents volontaires, a organisé une journée de convivialité en septembre. Cet événement vise à renforcer la cohésion entre agents autour d'activités collectives et de temps d'échange informels, dans un cadre propice à la détente et au renforcement du lien social.

Il a réuni cette année plus de 100 agents.



4.5 Définir des critères d'achat écoresponsables dans une commande publique orientée vers le développement durable.

Pendant longtemps, la loi et la réglementation fixaient pour seul déterminant de la commande publique le seul critère du prix en plus de la note technique. Or, depuis 2001, la loi a introduit un glissement sémantique qui ouvre la porte à une prise en compte du prix dans un ensemble plus large de critères. La formulation « d'offre économiquement la plus avantageuse » ouvre la possibilité à l'acheteur public de prendre en considération des critères variés.

Il peut se cantonner à la prise en compte du prix seul dans le cas de « l'achat de services ou de fournitures standardisés » (article R2152-7 du code de la commande publique) ou du coût qui prend en compte le cycle de vie du bien ou service. Ces critères sont les plus connus et la plupart des marchés les prennent, seuls, en compte. De même, la plupart des marchés prennent en compte une notation technique reposant sur les capacités du candidat à offrir une qualité d'exécution ou de fourniture.

Toutefois, depuis 2021, la loi prévoit que « la commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » (article L3-1). Ainsi, à partir du 22 août 2026, les marchés publics devront prendre en compte, dans leur spécification technique les aspects sociaux et environnementaux dans leur prise en compte de l'offre économiquement la plus avantageuse. Aussi, l'offre est-elle désormais prise en compte dans sa capacité à être plus avantageuse sur un horizon de temps bien plus large que celle de la durée du marché. Si le critère social demeurera facultatif, le critère environnemental deviendra obligatoire.

Seine Grands Lacs a pris le parti d'introduire progressivement des clauses dans ces marchés. Le rapport de l'année passée mettait en lumière les critères sociaux dans nos marchés et en particulier ceux du casier pilote de la Bassée, nos marchés publics mettent aussi en œuvre des critères environnementaux. L'amorce de cette démarche environnementale devrait s'accélérer en 2026 à la suite de la seconde phase de la mise en eau test du casier pilote.

Pour obtenir la notation des offres la plus précise et la plus objective possible, nous essayons de mettre en place des métriques les plus universelles possibles. Les labels et critères fixés par l'UE (taxonomie verte par exemple) ou l'Etat (nocivité des produits chimiques par exemple) constituent la base d'analyse la plus solide et la plus simple. L'intensité carbone de certains procédés figure par ailleurs parmi les méthodes les plus objectives mais aussi des plus difficile à calculer quand il s'agit d'un marché de prestation ou de fournitures peu standardisées.

Le marché de travaux de la digue de la Morge engagé fin 2024 comporte des prescriptions sociales et environnementales notamment pour la réduction des nuisances, la gestion des déchets, les modalités de transport, la qualité environnementale des matériaux ainsi que des mesures d'insertion sociale à mettre en œuvre par le titulaire. Au cours de l'année 2025, d'autres consultations ont introduit des mesures similaires.

L'accord-cadre de « fourniture et livraison de produits et matériel d'hygiène et d'entretien et de produits chimiques d'atelier et d'extérieur » contient, lui aussi, des clauses environnementales et des critères techniques suivants :

- Contributions au développement durable :
 - o La présentation de certifications par l'entreprise,
 - o L'utilisation de produits biodégradables,
 - o L'étendue de la gamme de produits éco responsables, produits écologiques garantis « ECOLABEL Europe » ou « NF ENVIRONNEMENT »,
 - o Un plan de réduction des emballages,
 - o Le mode d'emploi pour une utilisation respectueuse de l'environnement (fiches pratiques, dosage, déchets...).
- Produits écologiques garantis « ECOLABEL Europe » ou « NF ENVIRONNEMENT » ou équivalents
- Produits non estampillés du pictogramme SGH 09, « Dangereux pour l'environnement, effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique »

Et il en va de même pour ces consultations en cours :

- Travaux de dépollution des péniches – Darse (77)
- Travaux de reconstruction du dispositif d'arrêt des corps flottant (DACF) – peigne à embâcle à Saint Dizier (52)